

COMPROMIS POLITIQUE

POLITIQUE

Mgr Nicodème BARRIGAH a-t-il manœuvré pour écarter l'ANC du dialogue politique ? P.2

INVITÉ SPÉCIAL

P.4



Kafui Brigitte Adjamagbo-Johnson, pdte de la coalition Arc-en-ciel :

P.5



La coalition ARC-EN-CIEL peut-elle sauver le Togo ?

GRANDE ENQUÊTE

Homosexualité au Togo :

- Interview exclusive d'un homosexuel
- La position des religieux au Togo

PPP.7,8,9



Jusqu'au 4 mars

QuizLOVE
Envoie LOVE au 5050

et répondez aux questions pour gagner des cartons de fidélité (coût : 14 F/SMS)

Souscris au tarif spécial LOVE : 14 F/SMS + 14 F/min

en tapant *143*14* n° de votre amour* (coût : 14 F/min)

moovSt Valentin

Il y a de l'amour dans l'air et un salon de 5 000 000 FCFA à gagner !



groupe **etisalat**

Editorial

Infos N°0081 | du 27 Fév au 13 Mars 2013

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

LA GAUCHE ET L'OPPOSITION TOGOLAISE

On a souvent moqué l'absence de projet d'envergure et de réseaux de l'opposition togolaise pour ne pas relever que les derniers communiqués des partis socialistes français et allemand la soutenant, constituent incontestablement pour elle, un point positif ; un motif de pavoiser.

En prenant clairement fait et cause pour ceux qu'elles appellent les combattants de la démocratie, ces deux formations de gauche européennes, sont venues revigorer l'attelage CST - Collectif Sauvons le Togo- et FRAC -Front Républicain pour l'Alternance et le Changement- qui peinaient à mobiliser de nouveau et dont les manifestations hebdomadaires devenaient de plus en plus clairsemées. Le samedi qui a suivi ces déclarations, a vu la mobilisation connaître un léger mieux. La question n'est donc plus tellement de savoir si on doit créditer ces organisations de tels soutiens mais plutôt, quelle exploitation elles vont en faire ; quels gains politiques en tireront-elles. Visiblement aucune puisque dès les jours qui ont suivi, l'ANC n'a pas cru devoir honorer l'invitation des chancelleries à « des discussions exploratoires » entre la classe politique ; étant finalement la seule formation politique importante à avoir brillé par son absence.

Pourtant, c'était l'occasion d'égrener les deux soutiens « tombés du ciel » et dans une moindre mesure, l'appel de l'Union européenne à un dialogue « sincère et inclusif. »

De fait, les signaux envoyés par la formation de Jean-Pierre FABRE paraissent paradoxaux pour rendre finalement les gains de ces soutiens, quasi nuls. En effet, comment repousser les initiatives de représentants de gouvernements étrangers, principaux partenaires du pays pour un dialogue politique, et en même temps brandir comme un trophée et donc une fin en soi, les déclarations de partis politiques qui, quels qu'en soit l'audience et la place dans leurs pays, restent par essence partisans ? Ceci fait partie de certains des actes posés par les acteurs togolais qui défient tous les enseignements de science politique et plus grave, malheureusement, le simple bon sens.

Quant au communiqué proprement dit du PS français, il s'explique notamment par l'appartenance de l'ANC à l'International Socialiste ; Jean-Christophe Cambadélis n'ayant fait que rendre service à « des camarades ». Mais c'est sa prise de position dans un dossier judiciaire qui sème le trouble, le député français dépassant là le simple cadre de relations militantes et surtout, compliquant davantage la tâche aux diplomates sur place qui se démènent pour relancer le dialogue politique togolais. Voudrait-on le casser qu'on ne s'y serait pas pris autrement. A moins que l'ombre de Loïc Le Floch Prigent, connu pour ses liens avec les Socialistes, emprisonné à Lomé et dont l'évacuation sanitaire est vivement souhaitée et recommandée vainement par Paris, ait plané au moment de la rédaction du communiqué. Sacré J.C.

Mgr Nicodème BARRIGAH a-t-il manœuvré pour écarter l'ANC du dialogue politique ?

Selon des informations publiées la semaine dernière par certains confrères, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) aurait été écartée des dernières discussions qualifiées « d'exploratoires » entre la classe politique togolaise, grâce à des manœuvres orchestrées par Monseigneur Nicodème BARRIGAH.

Ces allégations ont eu le don de courroucer les organisateurs de la rencontre. Des sources diplomatiques nous ont affirmé que, comme tous les autres participants, l'ANC avait été approchée pour prendre part aux discussions. Elle aurait donné son accord. Elles soutiennent que c'est d'ailleurs sur sa proposition que la date du 19 février a été retenue ; les initiateurs ayant initialement soumis celle du 18.

Ce n'est qu'à la veille de la rencontre, dans la soirée, que le parti dirigé par Jean-Pierre FABRE aurait finalement décliné l'invitation aux motifs qu'elle « préférerait un médiateur étranger », contestant ainsi le choix de Mgr Nicodème BARRIGAH. Cette position a été très mal perçue par les autres participants, y compris les alliés de l'ANC, l'ADDI (Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral) et le PSR (Parti Socialiste pour le Renouveau), puisque



Mgr Nicodème Barrigah

le Président de la CVJR (Commission Vérité Justice Réconciliation) avait fait auparavant l'objet d'unanimité sur sa personne. C'est donc avec l'aval de tous, que l'évêque d'Atakpamé a été désigné.

Celui-ci, hésitant au début et surtout en convalescence en Europe, a finalement accepté cette sollicitation, sur insistance de l'ambassadeur des Etats-Unis Robert Whitehead. Face à la volte-face de l'ANC, le diplomate aurait requis de

ses alliés du FRAC d'aller convaincre cette formation de nouveau. Refus ferme et catégorique du Pr Aimé GOGUE qui aurait qualifié l'attitude de l'ANC d'« arrogante et de méprisante

» lui reprochant un jeu de yoyo puéril et incompréhensible.

MGR NICODEME BARRIGAH, TETE DE TURC:

L'évêque d'Atakpamé semble être devenu le souffre-douleur d'une partie de l'opinion togolaise, alimentée par certains responsables politiques qui lui reprocheraient sa proximité avec le pouvoir togolais. En

fait, c'est toute la hiérarchie du clergé togolais qui est prise à partie parce que ne s'inscrivant pas dans la dynamique de contestation tous azimuts ou de prise de position tranchée envers le gouvernement ; Monseigneur BARRIGAH n'étant que l'incarnation de ce clergé. Il paie surtout la confusion que font certains sur son rôle à la tête de la CVJR (Commission Vérité Justice Réconciliation) ; les uns pensant qu'il allait, comme avec une baguette magique réconcilier les Togolais qui eux-mêmes ne font rien pour ; les autres estimant qu'il devrait faire arrêter les auteurs de crimes ; comme s'il en avait prérogatives et moyens.

Après les diplomates accrédités au Togo, les différentes institutions internationales, les corps intermédiaires, c'est donc au tour de Nicodème BARRIGAH d'être pour longtemps inscrit sur la longue liste des présumés « soutiens » actifs ou passifs du pouvoir togolais, pour n'être pas dans les rues avec l'opposition ou prendre position « urbi et orbi » pour elle.

COACH MEMOIRE,

POUR LA RÉDACTION DE VOS MÉMOIRES ET PROJETS!

DU NOUVEAU A LOME !

- Etudiants: BTS / IUT / Licence / Master / Doctorat / ENA / Ecole d'ingénieurs / Etc...
- Employés / Cadres

Inscription et renseignements
FOCUS YAKOU, Sarl 40, Bd de l'OTI B.P. 431 Tél / Fax : 22 27 07 77
illico : 22 35 77 66. Courriel : contact@focusyakou.com

Libre et Responsable :

✉ Jean-Paul AGBOH AHOULETE

La presse togolaise à la croisée des chemins

La loi organique modifiant celle N° 2004-021 du 15 décembre 2004 relative à la HAAC (Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication) adoptée le mardi 19 février dernier par l'Assemblée Nationale, provoque un lever de bouclier dans le milieu des médias, qui l'accuse d'être inconstitutionnelle et liberticide, craignant un retour vers les affres qu'a connues la profession pendant une décennie.

Sans participer au débat sur la conformité à la Constitution qui, à notre avis, est un débat technique dont l'exercice devrait être réservé à des initiés, loin des passions et des prises de positions pavloviennes approximatives, avec la possibilité d'ailleurs qu'il soit tranché in fine par la Cour Constitutionnelle, juge de la constitutionnalité des lois aux termes de l'article 99 de la Constitution, il s'agit d'apprécier l'opportunité des prérogatives nouvelles attribuées à la HAAC et à leur pertinence.

Jaloux de leur liberté et à cheval sur la protection de leur métier, les journalistes ont raison de suspecter toute initiative du législateur qui renforcerait davantage les appareils ou outils répressifs en matière de presse. Ils sont d'autant plus fondés si leur analyse se fait à l'aune de l'histoire du secteur, faite de harcèlement, de menaces, de peines de prisons et d'atteintes à leur intégrité physique.

Cependant, et il faut avoir la force de conviction de le reconnaître, exercer le métier de journaliste ne saurait être un visa permanent pour un îlot d'impunité; où le professionnel des médias serait ad vitam aeternam au-dessus de la loi, prenant des libertés avec les textes, s'asseyant allègrement sur la déontologie et ne s'embarrassant pas d'éthique. Malheureusement, certains parmi nous ont délibérément choisi cette voie, excellant dans la médiocrité et nageant au fond du caniveau, jetant ainsi l'opprobre sur toute une corporation avec pour première victime, la majorité des journalistes qui restent sérieux et travailleurs.

Personne, au risque sinon d'être de mauvaise foi et de faire preuve de cécité intellectuelle (ou de cécité tout court d'ailleurs), ne saurait nier cette réalité déviante. Les hommes politiques ne sont pas les seuls à s'en plaindre. Beaucoup de citoyens lambdas aussi ; témoins ou eux-mêmes victimes d'extorsions de fond, de colportage de rumeurs ou encore

de falsification des faits. L'une des conséquences du travestissement d'un métier noble et utile pour la cité, est le peu de considération qu'une bonne partie de l'opinion a pour les journalistes, surtout dans les milieux avertis : nous ne serions qu'une bande de demi-lettrés, sans conviction, abhorrant toute règle, gagnant notre pain à la sueur du front des autres, courant derrière une improbable fortune parce que faisant un métier qui ne nourrit pas son homme.

Combien de fois par ailleurs, y compris par beaucoup de ceux qui poussent des cris d'orfraie et évoquent des menaces sur la liberté de la presse, les uns et les autres ne se soient offusqués de la manière dont certains conçoivent et traduisent leur métier de journaliste ? C'est dire donc que le Rubicon de la tolérance a été franchi depuis belle lurette. A tel point qu'on en était à se demander, face à l'immobilisme suspect des pouvoirs publics, s'ils ne s'accommodaient pas de cette situation, dans le but de décrédibiliser la presse en imputant à toute la corporation, l'égaré d'une minorité. Car c'est bien connu chez nous, il suffit d'un albinos dans un quartier pour qu'il soit désigné comme celui des albinos ! Cette interrogation a été même posée par une des organisations internationales de défense de la liberté de la presse, qui conteste aujourd'hui cette loi.

Certes, l'idéal aurait été qu'au sein de la corporation, des mécanismes permettent d'extirper les brebis galeuses, ou en tout cas de les rappeler fermement à l'ordre, avec le cas échéant des sanctions. L'Observatoire Togolais des Médias (OTM), tribunal des pairs, aurait pu jouer ce rôle. Mais le mépris constant et permanent dont font preuve certains confrères envers cette institution, leur refus de déférer à ses convocations, lui ont enlevé toute possibilité d'intervention, le vidant presque de sa substance en la matière. Ouvrant ainsi la voie à un assainissement, réclamé par tous, initié par les



autorités face à la défaillance des acteurs du secteur eux-mêmes, qui n'ont jamais pris leur responsabilité.

LE CONTENU DE LA LOI :

La nouvelle loi organique décrite est un texte de 69 articles donnant prosaïquement des pouvoirs de sanctions administratives et disciplinaires à la HAAC, contrairement à la précédente. Pour ce faire, il y a une dizaine de nouvelles dispositions (14 au total).

Si fondamentalement et pour la plupart, la loi correspond à la nécessité d'un assainissement et d'une meilleure régulation, son article 64 est cependant inquiétant non pas dans son principe mais davantage sur ses termes vagues, susceptibles de moult interprétations. Il stipule qu'en « cas d'urgence et de manquements graves aux obligations résultant des dispositions de la présente loi, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication peut ordonner à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets. Sa décision est immédiatement exécutoire. Il peut prendre d'office toute mesure conservatoire en cas d'extrême gravité ou de circonstances exceptionnelles ».

Les notions « d'urgence et de manquements graves » peuvent être sujettes à caution et nécessitent donc qu'elles soient explicitées. De même que la nature et le délai des mesures conservatoires prévues au dernier alinéa, afin qu'ils ne soient pas l'occasion de musellement déguisé, sans motifs sérieux.

Dans tous les cas, et cela est une disposition rassurante, les

décisions de la HAAC sont susceptibles de recours devant la Chambre administrative de la Cour Suprême dans les 5 jours et celle-ci devra statuer dans un délai d'un mois. Il eût été pertinent là également de préciser le devenir d'éventuelles mesures conservatoires au cas où cette Cour ne statuerait pas au terme du délai dans lequel elle a été enfermée.

Certains opposants à la loi rejettent le fait que la possibilité de recours soit une garantie offerte, alléguant que la justice togolaise est corporalisée. Ce qui est assez paradoxal puisqu'en refusant le renforcement des pouvoirs disciplinaires et administratifs de la HAAC, ils acceptent explicitement que seule la justice connaisse des manquements des journalistes aux règles et obligations de leur métier ; une justice...aux ordres selon eux.

LA DIVISION DES ORGANISATIONS :

L'adoption de cette loi organique a révélé au grand jour les divisions séculaires qui minent la corporation. Et cette situation, à priori dommageable pour une profession forte parce qu'unie, sera peut être salvatrice, parce que mettant fin à une hypocrisie devenue insoutenable.

Certains ont appelé, pour s'opposer à l'adoption et aujourd'hui à la promulgation de la loi, à une dynamique unitaire ; tout en sachant très bien que des gens qui se détestent, s'invectivent à longueur de journées, forment les bataillons par lesquels les hommes politiques se combattent à leur corps consentant, ne peuvent plus utilement s'engager ensemble. Ne jouons pas aux vierges effarouchées : il y a longtemps que la confraternité,

la solidarité et le respect mutuel ont quitté cette corporation et c'est vainement que l'on cherchera à se rabibocher à l'occasion d'un projet de loi. Les uns et les autres ont délibérément choisi de se remorquer aux chapelles politiques ; que chacun assume ! Clairement, SOS Journaliste en Danger (JED) par exemple est un membre à part entière du CST (Collectif Sauvons le Togo) qui est dans une logique politique, de contestation voire de renversement des institutions actuelles à travers notamment des appels à la désobéissance civile, au départ du Chef de l'Etat. Comment dès lors cette organisation peut elle être engagée dans une action sans que derrière, il n'y ait un agenda caché ou assumé : celui de la continuité de sa lutte politique. Des organisations uniquement mues par des intérêts corporatistes peuvent-elles s'associer à elle? Bien sûr que non.

D'ailleurs, la présence du Coordonnateur du CST à l'assemblée dite générale des journalistes en dit long sur les vrais parrains et les réels enjeux de la campagne qui est menée. On imagine, le vice-président d'UNIR à une réunion d'organisation de presse; quel tollé cela aurait provoqué !

Au surplus, et cela ne peut être considéré comme marginal, comment une organisation comme le CONAPP (Conseil National des Patrons de Presse) peut-il être dans une même dynamique avec JED au moment même où celui-ci, s'est associé à une plainte contre l'un des membres de son bureau.

LES MESURES INCITATIVES

Malgré tout, il serait illusoire de penser que la professionnalisation du métier passera uniquement par le tout répressif. Le volet formation, les mesures d'exonération ou d'abattement fiscal, l'augmentation de l'aide de l'Etat à la presse ainsi que la définition claire du statut de journaliste sont les pistes de réflexion auxquelles les autorités ne pourront échapper. Cela peut passer notamment par les Etats généraux de la presse dont l'adoption de cette loi organique offre l'occasion.

Kafui Brigitte Adjamagbo-Johnson, pdte de la coalition Arc-en-ciel :

« Nous avons toujours souhaité un dialogue politique sincère et nous ne nous voyons pas refuser une invitation à dialoguer, si l'occasion se présente ».

Les 19 et 20 Février 2013 a eu lieu des discussions exploratoires entre pouvoir et partis de l'opposition sur l'initiative de l'Ambassade des Etats-Unis au Togo sous la facilitation de Mgr Nicodème Bénissan Barrigah et en présence de représentants de certaines chancelleries notamment l'Union Européenne. Dans cette interview, Kafui Brigitte Adjamagbo-Johnson, actuelle présidente de la coalition Arc-en-ciel, composée du CAR, de la CDPA du MCD, du PDP et de l'UDS, affirme que l'opposition réclame les réformes constitutionnelles afin de participer aux prochaines élections dans les meilleures conditions.

Focus Infos : Pouvez-vous nous rappeler les points qui étaient à l'ordre du jour de cette concertation ?

Kafui Brigitte Adjamagbo-Johnson : Je voudrais d'abord saluer cette initiative de l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique qui a permis ces échanges entre des acteurs politiques du Togo. Je tiens à exprimer ici notre gratitude à Monseigneur Bénissan Barrigah qui a écourté son séjour en Europe pour rendre service à son pays. Je témoigne aussi ma gratitude à ces représentants d'organismes internationaux qui s'attèlent discrètement mais efficacement à faire évoluer la situation sociopolitique du Togo.

Pour revenir à votre question, suivant le format préconisé pour ces assises, chaque délégation présente a eu un temps de parole pour exposer amplement ses arguments sur onze points de revendications de l'opposition togolaise. Ceux-ci ont été retenus par l'initiateur de la rencontre les jours précédents, et après avoir échangé avec chaque partie prenante, en l'occurrence l'Arc-en-ciel, le FRAC, l'OBUTS, l'UFC, l'UNIR et le Gouvernement.

Le 1er jour, Arc-en-ciel, UFC et UNIR ont exposé tour à tour leurs positions argumentées et le lendemain ce fut le tour de l'ADDI sans le PSR qui était présent la veille, et du Gouvernement. Après, ce premier tour de table, chaque délégation a eu à nouveau la parole pour réagir aux différentes interventions ; puis, le facilitateur et les diplomates ont fait la synthèse, avant de lever la séance. Nous attendons maintenant la suite des événements.

F.I : Il semble qu'il y ait de profondes divergences entre vous et le pouvoir. Quels sont les points de désaccord ?

K.B.A.J : La synthèse relève de profondes divergences de vues dans les positions exprimées par chacune des délégations au sujet des réformes constitutionnelles à opérer. Alors que l'Arc-en-ciel et l'ADDI ont soutenu que ces réformes doivent être engagées avant la tenue

des élections législatives et locales, l'UFC, l'UNIR et le gouvernement ont d'une même voix estimé que ces réformes ne peuvent intervenir qu'après la mise en place de l'Assemblée issue des prochaines élections. S'agissant de la réforme du cadre électoral, la principale divergence est apparue au niveau de la recomposition de la CENI. Alors que les délégations du FRAC et d'Arc-en-ciel ont préconisé une CENI paritaire entre la coalition gouvernementale et l'opposition, l'UFC, l'UNIR et le gouvernement ont défendu le statut quo. Les seules ouvertures faites par le pouvoir concernent l'adoption prochaine de deux lois portant statut de l'opposition et la proscription de la transhumance politique, le financement public de la campagne électorale et la prise en charge des délégués. Sur le couplage des législatives avec les préfectorales et les communales, le gouvernement a dit n'avoir pas de position tranchée. La question des arrestations de certains responsables de l'opposition suite aux incendies a été soulevée sans aucune réponse du gouvernement.

F.I : La coalition AEC demande des réformes électorales avant les élections prochaines. Que reprochez-vous aux dispositions actuelles en vigueur ?

K.B.A.J : Permettez-moi de préciser que nos revendications ne portent pas seulement sur les réformes électorales. Elles concernent aussi les réformes constitutionnelle et institutionnelle. Pour nous, s'attaquer maintenant à toutes ces revendications formulées en onze points, c'est faire économie d'une énième crise après les élections. Mais malheureusement, le gouvernement, l'UNIR et l'UFC qui ont pourtant la majorité qualifiée à l'assemblée nationale, ne l'entendent pas ainsi. Qu'est ce qui les empêche de régler maintenant la question de limitation de mandats présidentiels qui avait déjà fait l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique et du peuple, qui a voté à plus de 97% pour cette limitation, qui du reste, est conforme aux standards internationaux et est



Brigitte Adjamagbo-Johnson

pratiquée tout autour de nous par les pays qui jouissent d'une stabilité politique et prennent de l'avance sur nous en matière de développement ? Pourquoi refusent-ils de revenir au mode de scrutin unimajoritaire à deux tours pour les élections législatives et présidentielle que le peuple avait aussi largement plébiscité dans le souci de renforcer la légitimité des élus dans notre jeune démocratie ? Qu'est ce qui les empêche de revenir au régime semi-présidentiel où le Premier Ministre est l'émanation de la majorité parlementaire et a des prérogatives qui lui permettent de conduire l'action gouvernementale ? Pour ce qui concerne les réformes institutionnelles pourquoi le gouvernement, l'UNIR et l'UFC hésitent, alors qu'ils se disent prêts pour écraser en toute transparence l'opposition lors des élections programmées ? Pourquoi ne veulent-ils pas d'une Cour Constitutionnelle et d'une HAAC composées par 50% de membres désignés par les partis parlementaires de la Coalition gouvernementale et 50% par l'opposition parlementaire ?

Revenons à votre question relative aux réformes électorales. Nous estimons que le découpage électoral actuel est inique ; c'est un charcutage électoral fondé sur des critères politiques. Il faut le corriger en se fondant sur des critères démographiques et en tenant compte des incidences financières. Arc-en-ciel propose donc de porter le nombre de sièges à 105 pour gommer l'inégale répartition des sièges entre les préfectures. La CENI est déséquilibrée à l'avantage du gouvernement. Arc-en-ciel demande que pour une fois sa présidence soit assurée par l'opposition et que la CENI ait une composition paritaire. Au niveau des démembrements, le même équilibre doit être respecté et les présidences des CELI doivent être réparties équitablement entre les deux sensibilités. Pour le financement public des partis politiques et des

campagnes électorales, l'opposition est extrêmement désavantagée, devant les partis au pouvoir qui utilisent sans limite les moyens de l'Etat pour s'implanter et faire campagne. Arc-en-ciel, conformément à la charte des partis politiques, souhaite que le financement de la campagne soit remboursé pour tous les partis ayant obtenu 5% du suffrage exprimé ; il

demande la prise en charge des délégués dans les bureaux de vote. En matière de contentieux nous notons beaucoup d'entorses à la loi lors des précampagnes, voire des campagnes, notamment les associations qui font campagne, des achats de conscience d'électeurs et d'agents électoraux, etc. Par ailleurs le délai de recours qui est de 48 heures est trop court. Aucun niveau de règlement de contentieux n'existe à la CENI. Il faut corriger tout cela. En matière de gestion de l'élection, Arc-en-ciel sait que c'est dans les bureaux de vote que sont organisées les fraudes. Il demande l'authentification des bulletins par signature de deux membres du bureau de vote de sensibilité différente à tirer au sort le matin du vote, l'affichage effectif des résultats dans les bureaux de vote, la sécurisation des résultats et bulletins lors du transport par la présence effective des membres des bureaux de vote de sensibilité différente, le double comptage, la liberté pour les médias de publier les résultats affichés par les bureaux de vote.

F.I : Vous semblez aussi diverger sur le couplage des élections législatives et communales ? Quelle est la position de la coalition AEC ?

K.B.A.J : Sur le couplage des législatives avec les préfectorales et les communales, le gouvernement a dit n'avoir pas de position tranchée. Pour nous, le couplage des élections a trois avantages. D'abord Il met fin à l'illégalité dans laquelle se complaisent les délégations spéciales qui gouvernent les communes et les préfectures depuis 1987. Ensuite, c'est économiquement plus rentable d'organiser un scrutin électoral pour trois élections que de faire trois élections en deux scrutins. Enfin si nous acceptons la séparation de l'élection législative et les élections locales, nous prenons le risque de renvoyer ces dernières aux calendes grecques, surtout si l'élection législative donnait lieu à

des contestations. Depuis 1992, on nous fait ce coup.

F.I : Quelle opinion avez-vous du rôle de Mgr Nicodème Bénissan Barrigah en tant que médiateur ?

K.B.A.J : Avant de répondre, je voudrais préciser que Monseigneur Bénissan Barrigah a été coopté à titre de facilitateur et non de médiateur. Je pense beaucoup de bien de sa facilitation. Il a rempli sa mission avant et pendant la rencontre avec beaucoup de générosité et d'abnégation.

F.I : Est-ce que la coalition AEC compte toujours participer aux prochaines élections législatives ?

K.B.A.J : Nous n'avons pas peur des élections législatives et locales. Si nous nous employons à faire évoluer les choses, c'est pour aller aux élections, que nous voulons justes, équitables et transparentes et les gagner. D'ailleurs, à en croire les responsables d'UNIR, ils sont dans le même état d'esprit ; ils prétendent que la majorité présidentielle est prête et ils clament partout qu'ils n'ont pas peur des élections propres. Alors, allons-y, mais de grâce, après un dialogue franc et sincère, le Togo n'en tirera que du bien !

F.I : Au terme de ces deux jours de concertations est-ce que la coalition Arc-en-ciel est donc prête à un éventuel dialogue politique ?

K.B.A.J : Bien sûr ! Nous avons toujours souhaité ce dialogue et nous ne nous voyons pas refuser une invitation à dialoguer, si l'occasion se présente. Les Togolaises et Togolais attendent beaucoup de la classe politique. Arc-en-ciel, l'a compris et fait tout, pour aller au devant de ses souhaits. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre nos actions unitaires avec le CST pour arracher les meilleures conditions pour les élections et notre coalition électorale pour nous présenter en rang serré devant les électeurs. C'est la seule voie de salut pour le Togo. Aucun parti politique pris individuellement, aucun groupe politique ne peut à lui tout seul offrir au peuple une nouvelle majorité de l'opposition à l'assemblée nationale et dans les assemblées locales. Or il nous faut obtenir ce résultat à l'issue des prochaines échéances électorales pour assurer l'alternance en 2015.

Togo :

La coalition ARC-EN-CIEL peut-elle sauver le Togo ?

Portée sur les fonts baptismaux le 02 août 2011, la coalition Arc En Ciel (AEC) est un regroupement de six partis politiques, dont la création a été motivée par la recherche d'une « véritable solidarité » fondée sur la garantie à chaque parti membre pour des candidatures communes, contrairement à des alliances « opportunistes » qui se sont terminées, dans le passé, par des candidatures en rang dispersé avec des échecs répétés de l'opposition face au pouvoir, avait alors expliqué son premier Président d'une présidence tournante, Me Dodji APEVON, leader du CAR (Comité d'Action pour le Renouveau).

Si elle est avant tout et essentiellement électorale, cette alliance n'en a pas moins suscité l'enthousiasme d'une partie de l'opinion et de beaucoup de partenaires du Togo, en quête permanente d'une solution pérenne aux tensions cycliques que traverse notre pays. Les raisons en sont multiples.

D'abord, c'est pour la première fois depuis le début du processus démocratique enclenché dans les années 90, qu'un regroupement de partis, dont certains avec une audience certaine, s'associent afin de mutualiser leurs moyens, de promouvoir des candidatures communes et de se présenter en rangs serrés à des élections, législatives et locales. Certes, bien avant même qu'elle se soumette au suffrage universel, AEC a été confrontée au départ prématuré d'un de ses membres, le NET (Nouvel Engagement Togolais) de Gerry Taama, non pas sur des questions touchant fondamentalement aux points ayant été à l'origine de la création de la coalition, mais davantage relativement à un désaccord sur la forme.

Nonobstant cette anicroche, AEC et c'est là la deuxième raison de la pertinence de sa création, constitue une bouée de sauvetage, une passerelle entre deux positions politiques

irrécyclables, le pouvoir en place et la coalition hétéroclite CST (Collectif Sauvons le Togo) et toutes les organisations qui en gravitent autour, peu ou prou.

Dans un pays totalement clivé, où même le spirituel est interpellé pour prendre fait et cause dans des querelles politiques par essence temporelles ; où des organisations de la société civile y compris de défense des droits de l'homme devant jouer le rôle d'intermédiaires, sont malheureusement devenues elles aussi « protagonistes de la crise » pour reprendre les propres mots de Jean-Pierre FABRE, la mise sur pied d'AEC était plutôt une bonne nouvelle pour le jeu politique togolais. A condition bien évidemment qu'elle tienne ses promesses jusqu'aux élections et surtout, qu'elle imprime ses propres marques et développe son agenda à lui ; sans qu'il ne soit dicté par celui de son allié, le CST.

ASSUMER SES CHOIX ET CREUSER SON SILLON.

Depuis toujours, certains leaders ont exploré l'idée d'une troisième voie. Elle consiste à se départir de positions dites radicales ou de tout refus et accepter les discussions permanentes avec le pouvoir en



place, afin de créer les conditions d'une confiance mutuelle pérenne et par la suite, d'une alternance pacifique. Tout en maintenant clairement leurs positions dans l'opposition. Cela se matérialisait par la participation au dialogue, soutenue par une pression populaire. Le constat était simple : une pression populaire sans dialogue ne sert à rien ; des négociations sans mobilisation sont inefficaces.

C'est Me Yawovi AGBOYIBO et le CAR qui en ont toujours été les chantres, inspirés par l'expérience du FAR. Mais comme tous les autres qui épousent cette démarche comme le Pr Léopold Gnininvi plus tard, ils n'ont jamais su pleinement l'assumer, ni vulgariser cela à travers une vraie campagne de proximité, sur toute l'étendue du territoire. Débordés par l'aile dure de l'opposition qu'incarnait l'UFC (Union des Forces de Changement) à l'époque, ils ont délaissé le terrain, le Togo profond et des hameaux dont ils se disaient pourtant les porte-voix, pour se consacrer au vox populi de Lomé, la capi-

tales, par crainte d'être cloués au pilori par l'écrasante majorité de la presse, alors acquise au parti de Gilchrist OLYMPIO.

L'explication de l'échec répété de l'opposition se trouve pour une part, dans ce manque de courage politique. Il est vrai que la question de dialogue avec le pouvoir n'y a jamais fait l'unanimité. Le démontre encore le passe d'armes entre le Parti des Travailleurs de Claude Améganvi et l'ADDI (Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral) du Pr Aimé Gogué lors de la dernière marche du CST-FRAC ; le premier fustigeant la participation du second aux négociations politiques du 19 février dernier ; celui-ci rétorquant que même en cas de tensions exacerbées, les adversaires se parlent, citant l'exemple de Nelson Mandela.

SAUVER LE DIALOGUE POLITIQUE :

AEC a déjà fait preuve d'une détermination politique ; son existence même en est la démonstration. En effet, il était téméraire, en face d'un CST triomphant après ses manifestations de juin 2011, de créer une coalition qui ne lui soit pas inféodée. On a vu la réaction des journaux proches du CST qui ont essayé d'enterrer l'initiative en la couvrant

d'opprobres et de suspicions à peine voilées, d'être la cinquième colonne au sein de l'opposition. Mais ses leaders ont tenu et aujourd'hui, AEC constitue un interlocuteur tout aussi sérieux et crédible que le CST, aussi bien en face du pouvoir que vis-à-vis des partenaires en dévelop-

pement et autres chancelleries occidentales. Mais il n'a pas totalement perdu son vieux réflexe de peur du lynchage médiatique. Ainsi a-t-elle parfois tendance, sans définir une dynamique propre, à se déterminer d'abord par rapport au CST qui, dans ce contexte, a pris la place de l'épouvantail UFC. En oubliant par exemple qu'aujourd'hui, la presse est pluraliste et qu'autant certains journaux ne les louperont pas, tout autant beaucoup d'autres expliqueront, voire soutiendront leur démarche.

Cette prise de conscience du rôle majeur que peut jouer cette alliance pour l'apaisement du climat politique et le rapprochement de positions aujourd'hui tranchées, semble faire son bonhomme de chemin ; l'AEC ayant participé et assumé les discussions initiées par l'ambassadeur des Etats-Unis Robert Whitehead ; Me Dodji APEVON confiant même « n'avoir pas besoin d'un bon de sortie » pour y aller, allusion faite à l'absence de l'ANC.

Mais une hirondelle ne faisant pas le printemps, AEC doit renforcer cette position ; la seule susceptible de sauver le dialogue politique togolais en faisant en sorte que jamais le pont ne soit définitivement coupé avec le pouvoir. Tout en ne rompant pas non plus avec la base. C'est elle qui vote.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef

Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

Eric TCHALIM

• Collaboration

Spéro D

Martial B

Salomon WILSON

• Distribution

Komlanvi Delali AGBOH

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires



Zone Franche/SOFANAT

Une reprise précaire après deux semaines de « grève » !

Suite à une décision de la direction, aucune machine n'a tourné à la Société de Fabrication des Nattes (SOFANAT), située dans la zone portuaire à Lomé durant 17 jours. Les 450 ouvriers réclamaient l'annulation de la décision de la Direction générale de la société interdisant désormais à tout ouvrier de manger durant les heures de travail alors même qu'aucune pause ne leur est accordée avant la fin des 8 heures obligatoires par jour. La reprise est intervenue ce lundi, mais rien ne garantit la suite.

« Il est rigoureusement interdit de faire rentrer sur les lieux du travail du riz, de la pâte ou du haricot. Les seuls aliments autorisés sont le pain, les galettes, les biscuits et les jus » dit en substance une note de service signée du chef d'usine Djamal Sayegh, pour la Direction. C'est ce que découvrent les ouvriers de la société SOFANAT lors de leur prise de tour le mardi 05 février pour la tranche de 6h à 14h. Selon la disposition du travail dans cette société, trois équipes se relayent par tranche de 8 heures (6h-14h, 14h-22h, 22h-06h) pour assurer à l'usine de fabrication de nattes plastiques un fonctionnement optimal de 24h sur 24. Après quelques tractations, le contrôleur du jour autorise l'équipe du matin à intégrer le lieu du travail, malgré tout, avec les provisions contenues habituellement dans des sachets plastiques, en attendant de trouver un compromis. Le même scénario se répète le mercredi matin. Exaspérée, une partie de l'équipe C composée de 51 personnes, refuse de prendre le service le jeudi sur le tour de 6h-14h, si la note d'interdiction n'est pas annulée. Puisque c'est sur le tour du matin que le problème se pose le plus. Informé de la situation, le chef d'usine, une fois sur les lieux, fait expulser de l'usine toute l'équipe y compris les autres ouvriers qui avaient malgré eux commencé par travailler. Quelques instants après, des policiers débarquent parmi eux, un commissaire, selon les délégués des ouvriers, informe le groupe qu'ils ont été alertés d'une tentative d'incendie de l'usine. Après plusieurs explications avec les délégués celui-ci finit par se rendre compte qu'il s'agit en réalité d'un mouvement pacifique sur la base de revendications sociales. Il exhorte alors les ouvriers à sortir calmement de l'enclos de la société et à garder leur sérénité pour permettre à leurs délégués de négocier

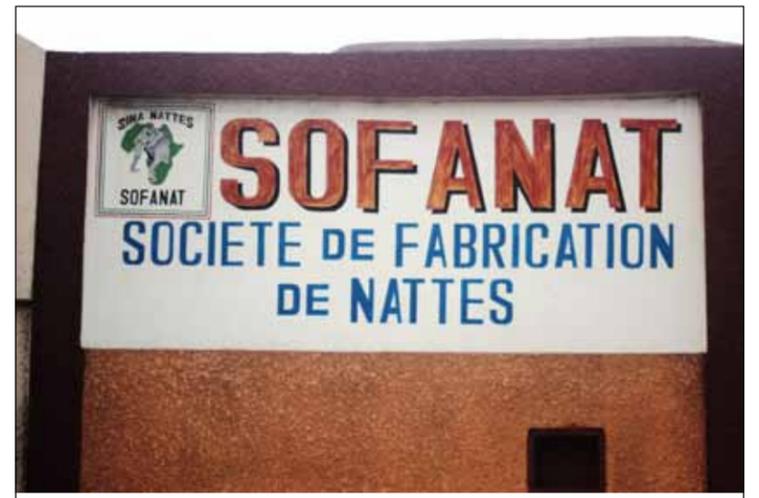
avec l'administration. Vers 10 heures, arrive une délégation de la Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF). Elle est composée de Mme Boukpepsi et de M. Bassoma. Ils prétextent lors de l'entretien avec les délégués ne pas être venus pour leur problème, mais sur l'insistance de ceux-ci, ils acceptent néanmoins aller rencontrer le Directeur général, M. Abdallah Hijazie. La délégation de la SAZOF confiera plus tard aux délégués que ni elle ni le Directeur général ne pourront résoudre le problème tout en appelant le collègue à négocier directement avec le chef d'usine. « La délégation de la SAZOF nous a clairement dit que notre mouvement était sauvage. Mais nous autres pensons qu'il y va de notre survie et qu'il ne s'agit pas de grève. Si on nous laisse entrer avec la nourriture nous sommes prêts à reprendre en même temps le service et c'est pour cela que nous sommes restés devant l'usine. On ne peut pas travailler 8 heures d'affilée sans manger alors que l'équipe du matin qui prend la relève à 6 heures arrive sur les lieux vers 5h 30mn. Donc imaginez qu'on doive rester à jeun jusqu'à 14h, heure de notre descente, avant de manger. C'est ce qui a provoqué cette réaction spontanée et pour nous ce n'est pas une grève » nous confie l'un des délégués des grévistes. Son anonymat est gage pour lui de sécurité car très souvent, selon nos sources, les frondeurs sont tout simplement renvoyés sur la base de motifs fantaisistes. Et pour couronner le tout, l'équipe de Tissage B qui doit arriver à 14 heures décide, comme toutes les autres équipes d'ailleurs, de marquer sa solidarité et toute la chaîne de production est paralysée.

Le vendredi 08 février, la direction adresse aux membres de cette dernière une lettre d'explication pour justifier le fait qu'ils aient décidé de ne pas travailler. « Il nous a été donné de constater que le jeudi 07

février 2013, en tant que membre de l'équipe TISSAGE B 14h00-22h00, vous devez prendre votre poste à 14 heures, mais contre toute attente, vous ne vous êtes pas présentés à votre poste en prétendant être en grève, ce qui a entraîné un arrêt de travail au sein de l'usine » dit la note qui continue « cette grève au demeurant illicite, intervient alors que la Direction de SOFANAT SARL n'a accusé réception d'aucun préavis de grève ni de vous-mêmes, ni d'une quelconque organisation syndicale à laquelle vous appartiendrez, conformément aux dispositions de l'article 270 du Code du Travail ». Elle finit aussi par faire afficher sur le portail principal de la société une note disant que « pour raison de grève la société SOFANAT est fermée jusqu'à nouvel ordre ».

Un chef d'usine super puissant !

Pour l'ensemble des employés il est clair que c'est le chef d'usine, Djamal Sayegh qui entretient cette situation délétère. La décision d'interdire les repas aux heures de travail était contenue dans un règlement que tous les délégués avaient refusé de signer. Mais contre toute attente, aux dires des délégués, il donne des consignes allant dans ce sens. Malgré toutes les négociations, le chef d'usine est resté campé sur sa position. Les délégués des grévistes font de lui le portrait d'un individu violent, belliqueux et réactionnaire, qui n'hésite pas à porter la main sur les employés. L'exemple le plus récent est la scène de bagarre empêchée à la dernière minute le vendredi 22 février entre le chef d'usine et le chef du personnel pour un motif que beaucoup ignorent. « Avant lui, l'ancien chef d'usine était plus compréhensif mais depuis 5 mois qu'il est là tout tourne au drame » confie furieux un employé de la société ; et un autre de renchérir, « même les textes de la SAZOF précisent clairement qu'il faut une cantine dans chaque usine de la zone franche. En plus ils doivent nous autoriser à prendre par jour et pour chaque équipe 60 minutes de pause. Mais après les négociations nous nous sommes convenus de 30 minutes. Même cette pause n'est plus respectée aujourd'hui et nous sommes obligés de nous tenir debout,



accroupis pour certains dans la chaleur étouffante de l'usine durant les 8 heures que dure chaque tour ».

La dernière décision est celle qui interdit aussi aux femmes de la section Finition d'aller aux toilettes avant la fin de l'heure. Les toilettes sont capitonnées depuis et même une femme enceinte aurait été obligée de se servir de sachets plastiques pour vider sa vessie. Une autre ayant fait les frais de cette interdiction, aurait souffert de saignement après toute une journée de travail sans pouvoir se soulager. Toutes nos interrogations pour savoir de qui proviennent ces décisions nous ont mené naturellement vers la piste du chef d'usine, Djamal Sayegh. « Ce qui nous offusque c'est surtout l'attitude de la SAZOF qui très souvent se range du côté de nos employeurs pour on ne sait quelle raison. Notre Directeur général dit même des fois qu'il y a 6 millions de chômeurs au Togo et qu'il est prêt à renvoyer jusqu'à ce qu'il trouve de bons travailleurs car nous autres, sommes des paresseux » confie un des ouvriers.

LA DIRECTION CONTESTE :

« Nous n'avons jamais interdit à qui que ce soit de manger aux heures de service. La décision précise clairement qu'il s'agit de certains aliments et elle répond aux soucis sanitaires et de sécurité sur les lieux du travail. Le travail se fait à la chaîne puisque nous avons des impératifs de production et pour cette raison il est impossible que les ouvriers puissent être autorisés à manger d'une main tout en continuant à travailler de l'autre » nous dit au téléphone M. Abdal-

lah Hijazie, Directeur général de la SOFANAT. « Néanmoins nous restons ouverts à toute discussion et jusqu'ici nous n'avons refusé de recevoir qui que ce soit. Nous avons reçu tour à tour les délégués des ouvriers et les représentants des syndicats présents dans la société. Nous voulons tous que cette crise passagère puisse prendre fin et que le travail puisse reprendre normalement, ce n'est de l'intérêt de personne que cette situation perdure » Après deux semaines de conflit, l'incertitude planait toujours vendredi dernier à l'usine.

UNE REPRISE PRECAIRE!

Les ouvriers suivant les directives des secrétaires généraux des trois principaux syndicats de l'usine, USYNTRAZOF, SYNLITRAZOF et SYNATRAZOF, et sur invitation de la SAZOF ont décidé de reprendre le service ce 25 février pour marquer leur bonne volonté et permettre d'inscrire les prochaines actions, si la situation n'évolue toujours pas, dans la légalité en adressant d'abord un préavis de grève avant tout mouvement.

Cependant, malgré cette reprise, rien ne garantit qu'une grève ne survienne dans les tous prochains jours puisque la Direction a déjà fait rédiger un avenant au contrat initial des ouvriers que ces derniers ont refusé de signer. De plus, confie un ouvrier de la société, « nous avons même appris que la prime de 3000 francs CFA qui remplace pour nous les pauses que nous ne prenons plus sera supprimée et nous attendons de prendre nos bulletins pour réagir ».

**Vous avez besoin
d'un chauffeur ?**

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

Homosexualité: Une réalité au Togo

Spéro D

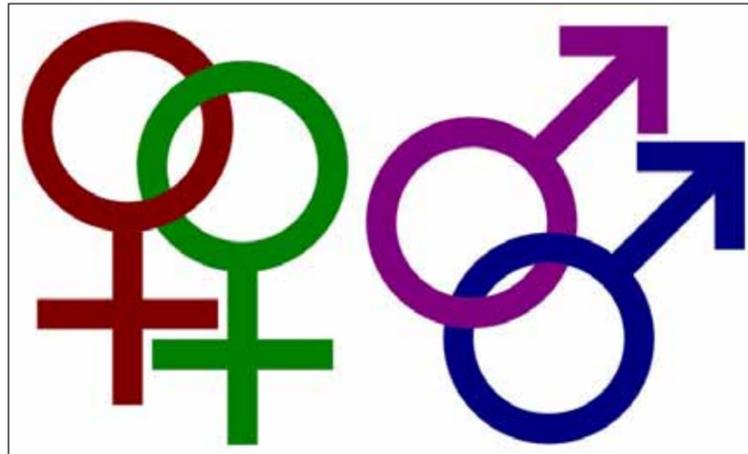
Dans chaque famille ou quartier du Togo, il y a une personne au moins qui développe une orientation sexuelle vers l'homosexualité. Et pourtant, le sujet passe pour être presque tabou même si beaucoup de faits majeurs constituent des repères à ce jour. D'où pourrait venir cette tendance, qu'en est-il au Togo et que dit la loi à ce sujet dans notre pays ? Quelle est la position de la religion sous ses plus grandes dénominations et quels liens entre l'homosexualité et le VIH. La grande enquête du numéro 81 de votre journal y est consacré.

Beaucoup de personnes se réfèrent à l'histoire de Sodome et Gomorrhe dans le livre de Genèse de la Sainte Bible pour parler des origines de l'homosexualité. Mais, cette forme d'orientation sexuelle dans les relations humaines semble aussi vieille que le monde. Même si le premier mariage homosexuel n'a été célébré qu'en 2004 au Québec beaucoup de législations dans bien des pays de par le monde ont été revues depuis pour permettre de donner une base légale à cette forme d'union. L'utilisation du terme «*homosexuel*» remonte à 1869 lorsqu'un médecin hongrois s'éleva contre la criminalisation des «*rappports sexuels*» entre hommes. Plus tard vers le début du 20^{ème} siècle, ce terme sera repris par des sexologues et psychiatres européens et va peu à peu se vulgariser sous la caution médicale et scientifique. Au début des années 70, les milieux homosexuels américains vont proposer de remplacer «*homosexuel*» qui a vite pris une connotation péjorative voire injurieuse par le vocable «*gay*». De fait, il faut distinguer dans les homosexuels, les gays et les lesbiennes.

UNE FORTE COMMUNAUTE

Ils sont entre 2500 et 3000 rien que pour la ville de Lomé (à en croire les chiffres évoqués par les

associations qui les regroupent), la proportion de 3 à 4 % de la population étant avancée pour les grandes villes de l'intérieur comme Aného, Kpalimé, et Kara. Ils, ce sont les homosexuels. Quatre associations de personnes homosexuelles existent au Togo à ce jour et sont nées à partir de 2005. Il s'agit de «*Club des 7 Jours*», «*Afrique Arc-en-ciel*», «*Mens*», et le dernier né, «*Affirmative LGBT-Africa*» Elles constituent de véritables plates-formes d'échange et de communication entre les personnes homosexuelles. Même si elles ne sont ouvertes que pour les membres de leur communauté, les quelques manifestations auxquelles des personnes hétérosexuelles ont eu la chance de participer témoignent de l'activité de ces véritables points de ralliement. On peut citer à ce titre, l'élection de «*Miss gay*» le 31 Octobre 2009 dans un hôtel du quartier Kegué à Lomé. Les bars, les devantures des grands hôtels mais aussi les clubs privés et les lieux reconnus du commerce du sexe dans nos différentes villes servent de coins de loisirs et de ralliement aux membres des réseaux homosexuels. Rien à priori ne permet de distinguer une personne homosexuelle d'entre le lot des hétéros, mais la pratique de cette tendance amène certains à développer des allures efféminées,



selon beaucoup de sexologues et psychiatres qui se sont penchés sur la question. Seules, la découverte de réseaux de pornographie homosexuels à Lomé et la disparition de personnes soupçonnées d'homosexualité par leurs proches ou familles, sont autant d'informations relayées par les médias et qui témoignent de la réalité des faits au Togo.

Simple forme d'orientation sexuelle, phénomène ou déviance sexuelle, le législateur togolais, même s'il n'en parle pas explicitement, enferme cette pratique sous le coup de la loi.

DU CÔTÉ DE LA LOI

Pour nous permettre de connaître la position de la loi au Togo vis-à-vis de l'homosexualité nous avons eu recours au Professeur Komi Wolou, chef du département de droit privé à l'Université de Lomé. Tout d'abord sur le plan du droit civil qui régit les relations entre les personnes physiques et morales : «*c'est dans le cadre du mariage que le droit de la famille au Togo se prononce sur l'homosexualité. En effet, l'article 82 du code togolais des personnes et*

de la famille dispose que la nullité du mariage doit être prononcée lorsque les époux ne sont pas de sexe différent. Ces dispositions existaient déjà dans le code résultant de l'Ordonnance N° 80-16 du 31 janvier 1980. Elles ont été reprises dans le nouveau code de 2012. Cette constance du législateur togolais marque clairement son opposition au mariage homosexuel».

Sur un autre plan, pénal cette fois, sans utiliser l'expression «*homosexualité*», le législateur togolais réprime ces faits. En effet, aux termes de l'article 88 du code pénal togolais, «*Sera puni d'un emprisonnement d'un à 3 ans et d'une amende de 100 000 à 500 000 francs quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe*». «*Certes, la loi pénale est d'interprétation stricte. Mais je ne vois pas comment on pourrait exclure l'homosexualité de ces dispositions. Et les mêmes dispositions figurent dans l'avant-projet de loi portant code pénal togolais*» affirme le Pr Komi Wolou. Il est clair que le législateur togolais marque nettement sa volonté de prohiber le mariage homosexuel, mais pour le Professeur Wolou le fait qu'il existe une sanction pénale pourrait produire un

effet contraire car les personnes concernées pourraient tout simplement choisir de vivre dans la clandestinité. Or cette forme de «*déviance sexuelle*» considérée dans certains pays comme une pathologie pourrait être soignée, même si sur ce plan on observe beaucoup de réserves.

En plus, le droit togolais comme d'ailleurs celui de nombreux pays d'Afrique est inspiré par les pratiques législatives de certains pays occidentaux. On pourrait alors penser que, comme ces derniers démontrent depuis un certain moment leur volonté de légaliser le «*mariage pour tous*», le Togo pourrait en être touché. Toutefois, prévient Professeur Wolou, «*le mariage est une institution qui pourrait-on dire, date de la création. Le mariage c'est entre un homme et une femme. Si deux personnes de même sexe désirent vivre ensemble, on peut à la rigueur accepter de respecter cette liberté contre nature. Mais nous n'avons pas le droit de donner à cette vie en commun le nom de mariage*» avant d'ajouter «*le droit français connaissait déjà le PACS (Pacte Civil de Solidarité) qui est ouvert aussi aux personnes de même sexe. Mais le mariage doit être exclusivement réservé à une union entre un homme et une femme. On peut, si on le veut, imaginer d'autres institutions pour les personnes de même sexe, et même faire produire à ces institutions des effets voisins au mariage. L'union entre deux personnes de même sexe ne peut jamais être identique à l'union entre l'homme et la femme*». En attendant prenons conscience que l'homosexualité n'est pas un mythe mais une réalité au Togo.

L'homosexualité au Togo : Ce qu'en pensent l'Eglise et l'Islam

Franck NONNKPO

Décidément, religion et homosexualité ne font pas bon ménage. C'est le moins qu'on puisse dire vu les positions exprimées par les dignitaires religieux que nous avons rencontrés dans le cadre de ce dossier.

Les positions les plus radicales sont celles de l'Islam et de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo (A/D-Togo), qui est une église évangélique.

En effet, selon l'Imam Sanni KARIMOU, Imam de la Mosquée de l'Université de Lomé et Vice-Président de l'Union Musulmane du Togo, l'homosexualité est une pratique vieille comme le monde. Pour l'Imam, elle est pratiquée

depuis le temps des prophètes, en l'occurrence le prophète Lot, fortement indigné et outré par le comportement de ses contemporains. De fait, raconte-t-il, ils susciterent la colère de Dieu qui les détruisit. Selon le Sourate 7 verset 80 à 84 du Coran, cité par l'Imam, «*Lot dit à son peuple : vous livrez -vous à cette turpitude que nul parmi les mondes n'a commise avant vous ? Certes, vous assouvissez vos dé-*

sirs charnels avec les hommes au lieu des femmes. Vous êtes bien un peuple outrancier. Et pour toute réponse son peuple ne fit que dire : expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent se garder purs. Or nous l'avons sauvé lui et sa famille sauf sa femme qui fut parmi les exterminés et nous avons fait pleuvoir sur eux une pluie (de roches). Regarde donc ce que fut la fin des criminels».

Pour l'Imam Sanni Karimou, aucune religion au monde ne saurait supporter l'homosexualité, qui est un acte pour le moins impur. «*Tous les religieux doivent bannir cela*», a-t-il insisté.

Position similaire pour l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo. Selon le Pasteur Jean BANDE, Pasteur de la Chapelle Internationale de la FATAD-ESTAO, la Faculté de Théologies des Assemblées de Dieu et Vice Président de la FATAD, la Bible réprovoque l'homosexualité. Dans l'ancien Testament, souligne le Pasteur, l'homosexualité était interdite et punie de mort. «*C'est cela qui a provoqué le châtement de Dieu sur Sodome et Gomorrhe*», soutient le Révérend BANDE. Allusion au passage biblique, (Genèse 19 verset 1 à 29), retraçant l'histoire de la des-

truction de Sodome et Gomorrhe. Le nouveau Testament en parle également, poursuit l'Homme de Dieu, qui cite l'Épître de Paul aux Romains chapitre 1 verset 24 à 27 : «*C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; ainsi ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ; eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen !*

C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; et de même

(Suite à la page 8)

Ce qu'en pensent l'Eglise et l'Islam

(Suite de la page 7)

✪ Franck NONNKPO

les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement ».

Sur la base de ces principes bibliques qui condamnent et interdisent l'homosexualité, le Révérend Pasteur BANDE exprime la position de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo, qui s'aligne sur celle des Assemblées de Dieu de France, laquelle d'ailleurs est commune à toutes les Eglises des AD du monde, selon le Pasteur. Une Position formulée et rendue publique le 13 septembre 2012, dans le sillage du débat sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité en France. « Il existe, depuis la Création, une différence biologique entre l'homme et la femme. L'identité sexuelle masculine et féminine est le socle intemporel qui fonde le couple, permet le mariage, la procréation et la famille. Nous considérons que la remise en cause de ce modèle universel, qui nous est présenté comme une évolution de la société, s'apparente plutôt à une quête du culte de l'indivi-

dualisme et de l'hédonisme (...).

Nous estimons, de ce fait, que cette remise en cause ne représente pas un progrès mais plutôt un danger pour notre civilisation et les générations futures (...). Les AD tiennent à rap- peler les valeurs bibliques, dont la pertinence ne saurait être remise en cause, valeurs qui défendent le modèle du mariage hétérosexuel dans la fidélité et le modèle parental d'un père et d'une mère. De par leur doctrine, elles restent fermement attachées au respect des valeurs éthiques bibliques qu'elles expriment clairement dans le premier point de leur théologie où la Bible est présentée comme la règle infaillible de la foi et de la conduite de l'Assemblée en général et du chrétien en particulier », soulignent les AD de France. Elles tiennent cepen- dant à préciser: « nous condamnons, sans équivoque, les violences et les agressions faites aux homosexuels sous quelque forme que ce soit (...); par contre, nous ne pouvons cautionner un mode de vie contraire aux normes bibliques qui définissent les bases de la vie chrétienne ».

Quelle est donc la conduite à tenir à l'égard des homosexuels ou des individus ayant des tendances

homosexuelles dans l'Eglise ? « On doit prier pour eux pour qu'ils soient délivrés et les amener à réaliser que ce comportement est un péché qui empêche le chrétien de se réconcilier avec Dieu », répond le Révérend Pasteur BANDE. L'Homme de Dieu par ailleurs, s'inquiète des consé- quences de l'homosexualité sur la société. « S'ils (ndlr : les homosexuels) veulent avoir des enfants, pourquoi alors vouloir vivre avec des gens de même sexe qu'eux ? Comment vont-ils éduquer les enfants et dans quel esprit ? Je trouve que c'est de l'hypocrisie, de l'égoïsme et de la méchanceté. Et dire que c'est les responsables de demain qui sont ainsi formés ! Quelle sorte de société aurons-nous demain ? », se demande le Vice-Président de la FATAD.

Le Pasteur BANDE va plus loin et prévient; toutes les églises du Togo se mobiliseraient pour le retrait d'un texte légitimant l'homosexualité et le mariage homosexuel au cas où il venait à être introduit à l'Assemblée nationale. « Ce sera pour préserver la société togolaise de demain », assure-t-il.

A défaut d'avoir la position de l'Eglise catholique du Togo, nous

avons pu, à travers nos recherches, découvrir la position du Vatican qui, nous l'espérons reste la même que celle de l'Eglise catholique du Togo. Cette position paraît moins tranchée et plus nuancée. Elle condamne en effet les actes homo- sexuels mais les distingue des tendances homosexuelles, présen- tées comme une anomalie dont ne sont pas forcément responsables ceux qui en souffrent.

Cette distinction est introduite dans la déclaration du Vatican « Persona Humana », publiée en 1976, qui traite de plusieurs ques- tions sexuelles. (Source Père domi- nicain Gareth Moore) :

Selon l'ordre moral objectif, les relations homosexuelles sont des actes dépourvus de leur règle essentielle et indispensable. Elles sont condamnées dans la Sainte Ecriture, comme de graves dépra- vations et présentées même comme la triste conséquence d'un refus de Dieu. Ce jugement de l'Écriture ne permet pas de conclure que tous ceux qui souffrent de cette anomalie en sont personnellement responsables, mais il atteste que

les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés et qu'ils ne peuvent en aucun cas recevoir quelque approbation.

Cette position a été répétée par la suite dans des documents comme « Homosexualitatis Problema » (1986) et « Catéchisme de l'Église catholique » (1992).

Que doit faire dès lors une per- sonne homosexuelle qui cherche à suivre Dieu ?

Selon le Vatican : « Fondamenta- lement, ces personnes sont appelées à réaliser la volonté de Dieu dans leur vie, en unissant au sacrifice de la croix du Seigneur les souffrances et les diffi- cultés qu'elles peuvent éprouver du fait de leur condition. Pour le croyant, la croix est un sacrifice fécond, puisque de cette mort surgissent la vie et la rédemption. Même si on peut prévoir la dérision dont sera l'objet chez cer- tains pareille invitation à porter la croix et à comprendre de cette manière la souffrance du chrétien, il convient de se rappeler que telle est la voie du salut pour tous ceux qui suivent le Christ ». (Cf : Lettre aux Évêques de l'Église Catholique, sur la pas- torale à l'égard des personnes ho- mosexuelles).

Témoignage exclusif d'un homosexuel :

✪ Lola AKOMATSRI

« On naît homosexuel. On n'apprend pas à devenir homosexuel ».

L'homosexualité est une réalité au Togo. A Lomé, ils existent. Ils sont nos frères, nos amis, nos voisins avec lesquels nous partageons notre quotidien. Cependant, ces derniers ont une seconde vie, celle que leur confère leur orien- tation sexuelle. Dans les lignes qui vont suivre, nous invitons nos lecteurs à connaître et à comprendre enfin la vie d'un homosexuel, les raisons de son attirance pour une personne de même sexe que lui. Pour des raisons de sécurité et de protection de sa personne, il lui sera attribué un nom d'emprunt tout au long de cette interview. Celui de Mario. Cependant, vous pourrez retrouver la bande originale de cette interview sur le site web de votre journal FOCUS INFOS.

Focus Infos : Qu'est-ce qui vous a conduit à devenir homosexuel ?

Mario : Rien ne m'a conduit à deve- nir homosexuel. L'homosexualité est innée. On naît homosexuel. On n'apprend pas à devenir homosexuel.

F.I : Cette réponse est souvent don- née par les homosexuels, mais elle reste peu convaincante aux yeux du reste de la population hétéro- sexuelle. Alors dites-nous comment et depuis quand avez-vous commen- cé par ressentir une attirance pour les hommes ?

M. : Dans mon cas, je ressentais de l'attirance pour le sexe masculin depuis l'âge de 7 ans. Mais j'étais tout petit je ne comprenais pas la nature de

mes sentiments. Mais déjà à cet âge, je m'adonnais à des attouchements sexuels avec les petits garçons de mon âge ou de mon entourage. Je me rap- pelle que pendant mon enfance, il y avait un jeu dit de « papa et maman » moi je n'y ai jamais joué parce que je n'approchais pas les filles mais j'étais plus proche des petits garçons et nos relations avaient un caractère sexuel.

F.I : Quand aviez-vous franchit le pas de l'homosexualité notamment la copulation entre hommes ?

M. : C'était lorsque j'étais en classe de CM1 que j'ai vraiment pris conscience de ce que je suis. Et comme j'appréciais la mode, j'ai com- mencé par prendre part à des soirées où j'ai fait la connaissance un soir du

grand groupe d'homosexuels. Alors je me suis rendu compte que je n'étais pas seul et que l'attirance que je res- sentais pour les hommes était aussi normal. C'est ainsi que j'ai été initié à la chose.

F.I : Donc personne ne vous a guidé vers la communauté des gays ?

M. : Non! Vous savez, on ne guide personne, tout est une question d'ex- périence personnelle. Il y a des per- sonnes qui atteignent l'âge de 17 ans sans rien savoir de la communauté et qui refoulent leur attirance pour les hommes parce qu'ils ont reçu une éducation assez stricte de leurs pa- rents. Ces personnes là sont perdues et restent dans leur coin tout en se de- mandant s'il y avait des personnes qui ont les mêmes orientations sexuelles qu'elles ? Ce n'est qu'au moment où ils font la connaissance de la commu- nauté gay qu'ils s'épanouissent enfin.

F.I : Pendant l'enfance, les parents suivent la sexualité de leurs enfants, comment est-ce qu'ils agissent face à l'autre sexe, est-ce que vous avez eu à vivre cela ?

M. : Oui bien sûr, et j'étais plus proche de mon père que j'ai découvert finale- ment aussi homosexuel que moi. Je le dis clairement mon père est gay ! Mais je ne l'ai su que lorsque j'ai inté- gré la communauté des homosexuels. Parce que j'ai retrouvé ces amis qui venaient à la maison dans le groupe. Aujourd'hui nous sortons ensemble nous nous retrouvons dans des soi- rées, des manifestations à thème pour les homosexuels. Alors j'ai dû quitter sa maison très jeune pour aller vivre avec ma mère, parce que je ne pou- vais plus rester dans la même maison que mon papa. Je préfère aller vivre ailleurs parce que nous étions comme des rivaux. Il savait que je suis gay depuis toujours alors que moi je n'ai su son homosexualité qu'en intégrant la communauté gay.

F.I : Est-ce que ton père et toi en aviez discuté ?

M. : Nous avons parlé ouvertement du sujet il y a deux ans. C'était aussi en présence de ma mère. Maintenant toute ma famille connaît mon orien- tation sexuelle et certains membres de la famille m'acceptent comme tel.

F.I : Quel a été la réaction de votre mère lorsqu'elle a su que vous êtes homosexuel ?

M. : Laissez-moi vous raconter une anecdote. Je sortais un soir quand ma mère m'a dit qu'elle a appris qu'il y a une soirée pour les « pédés » et qu'elle m'a demandé si c'était là où je me ren- dais. Je lui ai répondu clairement que oui. Elle m'a demandé : « mon fils tu couches avec des garçons ? » je lui ai en- core répondu par l'affirmatif. Elle m'a observé pendant plusieurs minutes et m'a finalement dit « fais attention à toi ». A mon retour de la soirée, nous en avons discuté longuement. Elle m'a alors dit qu'en tant que mère elle ne peut jamais rejeter son enfant quel que soit la raison puis ma mère m'a donné des conseils et depuis ce jour tout va bien entre nous. Elle ne me juge pas.

F.I : Est-ce qu'on peut donc en conclure que tout a été facile pour vous ?

M. : Non pas du tout dans le cadre familial j'ai eu des problèmes avec les tantes paternelles et un oncle pater- nel qui m'a mené la vie dure par des

(Suite à la page 9)

« On naît homosexuel. On n'apprend pas à devenir homosexuel ». (Suite de la page 8)

menaces et des convocations à la gendarmerie.

F.I : Revenons à la communauté gay au Togo. Pouvez-vous nous en parler ?

M : C'est un grand groupe de personnes. Rien qu'à Lomé, nous sommes estimés à près de 3000 homosexuels c'est-à-dire homme ayant des rapports sexuels avec des hommes qu'on appelle communément les HSH. Puisqu'il y a aussi les lesbiennes et les transexuels.

F.I : Et quand on parle de communauté, il y a forcément une organisation, qui sont-ils ?

M : A ce jour, il existe 3 organisations de HSH qui travaillent depuis longtemps sur le terrain. Ils organisent souvent des soirées et des rencontres de réflexion sur comment éradiquer le VIH/SIDA de notre communauté, comment vivre s'épanouir tout en étant homosexuel etc. Puis il y a eu tout récemment la création d'une nouvelle association qui s'appelle «

Affirmative LGBT Africa » que je préside qui s'occupe spécifiquement des droits humains. Nous sommes la seule association qui s'affiche avec l'appellation LGBT c'est-à-dire « *Lesbians, Gay, Bisexuals and transsexuals* ». Nous sommes connus des autorités et actuellement nous nous attelons à faire des plaidoyers vers celles-ci pour que les homosexuels puissent bénéficier des mêmes droits et des mêmes protections comme toute personne normale. Nous ne sommes pas là pour promouvoir ou inciter à l'homosexualité.

F.I : L'Africain de part sa culture ne conçoit pas l'homosexualité. Dites nous quel est le regard de la société sur la communauté LGBT ?

M : Nous sommes mal vus par beaucoup de personnes aujourd'hui. Surtout sur le plan religieux nous sommes condamnées. Cependant il y a une partie de l'église catholique qui tolère l'homosexualité. Moi je suis catholique. Je vais à l'église comme

tout le monde. Je suis même allé à une veillée pentecôte avec mon partenaire pour demander au prêtre de nous bénir. Ce qu'il a fait. Par contre dans d'autres paroisses, une fois qu'ils savent que nous sommes là, ils disent que l'homosexualité est une abomination. Mais laissez-moi vous révéler une chose ! Ceux qui se disent bishops, les pasteurs, les évêques qui se disent grands prophètes, et qui condamnent catégoriquement l'homosexualité, eh bien! Beaucoup d'entre eux sont membres de la communauté gay. Nous les voyons et nous les connaissons. Ils savent que l'homosexualité est innée et qu'on ne peut rien y changer sinon pourquoi au lieu de courir derrière les petits garçons, ils n'ont pas changé d'orientation sexuelle ? C'est vous dire que ces gens pour des intérêts personnels jouent aux hypocrites. Alors ce sont eux qui doivent éclairer la population sur la pratique de l'homosexualité.

F.I : Sur le plan de la législation, avez-vous une idée de ce que la loi

dit par rapport à l'homosexualité au Togo ?

M : Tout ce que je sais c'est qu'il y a un article qui stipule que tout acte commis contre nature est pénalisé. C'est tout ce que je sais. Et beaucoup se basent sur cet article pour nous discriminer nous les gays.

F.I : Est-ce qu'il y a une chasse à l'homme contre vous ?

M : C'est peut-être avant où les grands frères de la communauté en ont été victimes mais de ma génération nous n'avons pas connu cela. Cependant, lorsque les homosexuels sont surpris en pleins ébats sexuels ils sont arrêtés.

Mais aujourd'hui, les autorités sont derrière la communauté ne serait-ce que pour lutter contre le VIH/SIDA et l'ambassadeur des USA au Togo l'a réitéré lors du lancement du projet FHI360. Un projet qui appui la lutte contre le VIH/SIDA parmi les HSH et les TS (les travailleuses de sexes).

F.I : Est-ce que l'éventualité du mariage entre personnes de même sexe

et l'adoption des enfants fait débat dans votre communauté ?

M : En ce qui concerne l'adoption nous n'y pensons pas encore mais pour le mariage nous sommes en train de faire des plaidoyers vers les autorités pour que cela deviennent une réalité au Togo. Vous savez ce sont des hommes qui ont écrit la loi alors elle peut-être révisée en notre faveur parce que les choses ont beaucoup évolué.

F.I : Un dernier mot ?

M : Je voudrais dire aux personnes qui ont des tendances homosexuelles de s'accepter tels que Dieu nous a créés. Nous n'avons pas voulu être comme nous sommes. C'est le même Dieu qui a envoyé les hétérosexuels sur la Terre qui y a aussi envoyé les homosexuels sur la Terre. Un homosexuel ne pourrait être Ministre s'il n'est béni par Dieu. Dieu nous aime aussi.

Homosexualité et VIH/SIDA

Yves AWOUNGON

Nul doute que l'homosexualité est une réalité au Togo. Même si la société reste hostile à ce genre de pratique sexuelle, il n'en demeure pas moins que le nombre d'homosexuels augmente avec le temps. Ils seraient entre 2500 et 3000 actuellement, rien qu'à Lomé, selon plusieurs sources. Parmi eux, on compte un nombre important de séropositifs. Ceci constitue un danger en matière de santé publique et ne laisse pas indifférentes certaines associations de lutte contre le VIH/SIDA.

« Les homosexuels ont un fort taux de prévalence en matière de VIH/SIDA qui tourne autour de 20,3% alors qu'au niveau de la population en général, la prévalence est de 3,2%. Donc pour pouvoir élaborer des réponses efficaces à la question du sida, il est important de prendre en compte les groupes hautement vulnérables, qui sont des groupes marginalisés parmi lesquels ces homosexuels », affirme Lamazié Charles, psychologue, Directeur exécutif de l'association Action contre le Sida (ACS). Tout était parti du constat que parmi les personnes qui se font consulter ou dépister auprès des associations de prise en charge, certains déclaraient ouvertement leurs orientations sexuelles. En février 2010, les résultats du rapport sur l'Analyse de la situation sur la problématique des minorités sexuelles et VIH/SIDA dans le contexte du Togo recommandaient aux autorités d'inclure la cible des MSM (Man who have Sex with Man) ; en français HSH (Homme ayant des rapports Sexuels avec d'autres Hommes) dans leurs politiques nationales.

Dans le souci de lutter efficacement contre la pandémie, le gouvernement

togolais a compris qu'il fallait surtout s'intéresser aux groupes les plus vulnérables, notamment les Travailleuses de Sexe (TS) et les homosexuels qu'on regroupe sous le sigle de LGBTI (Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transsexuel, Intersexuel). Il a donc inscrit dans le plan stratégique national 2012-2015, la promotion de la réduction de la vulnérabilité des homosexuels, notamment les HSH.

« En 2012, nous avons suivi au moins 370 HSH. Parmi eux, 133 se sont faits dépistés et 17 étaient séropositifs. Ce qui fait environ 12% de séropositivité. Ce pourcentage est inquiétant, mais le nombre de personnes qui se font dépister est encourageant parce que c'est une communauté qui n'aime pas se faire dépister », a expliqué Lamazié Charles.

Selon les statistiques du rapport cité plus haut, l'utilisation du condom au cours des rapports homosexuels variait énormément entre 33% au cours du 1er rapport sexuel contre 71,7% au cours du dernier rapport homosexuel. 40,9% ont eu recours au lubrifiant au 1er rapport sexuel de nature homosexuelle dont seulement 13,1% qui étaient du lubrifiant adapté versus 73,2 % de recours systématique au



La communauté gay très vulnérable au VIH/SIDA

lubrifiant dont 61,4 % de lubrifiant adapté au cours du dernier rapport homosexuel.

54,9% de MSM connaissent les modes de prévention et de transmission du VIH ; 72,9% de MSM ont utilisé des condoms lors du dernier rapport sexuel avec un homme et 8,6% de MSM ont eu une IST au cours des 12 derniers mois. Ce rapport a fait une enquête quantitative dans 8 villes du Togo auprès de 630 MSM.

« La réduction du taux de prévalence passe par la prise en compte des LGBTI »

On peut aisément comprendre pourquoi les organisations de lutte contre le VIH/SIDA, notamment l'ACS estime que le dépistage de 133 personnes sur 370 est encourageant.

La première raison est que le milieu des homosexuels est un monde fermé. On ne peut pas y entrer sans mettre en place des moyens et des stratégies. La deuxième est que la loi condamne l'acte homosexuel et la discrimination

sociale des personnes pratiquant cet acte est très poussée.

Pour ces deux raisons liée l'une à l'autre, la plupart des LGBTI préfèrent mener une vie secrète.

« C'est une erreur que de mener une vie secrète », a dénoncé courageusement un MSM. « Je sais qu'il y a des gens de la communauté qui ne s'acceptent pas tels qu'ils sont. Quand je suis homosexuel, il faudra que je reconnaisse que je suis homosexuel ! Il faut l'assumer », a-t-il ajouté.

C'est d'ailleurs grâce à ceux qui ont le courage d'assumer leur homosexualité qu'aujourd'hui on peut avoir une idée sur le danger que ce milieu représente pour la santé publique. Pour pouvoir les atteindre, les associations passent par leurs pairs qui sont formés par les EPG (Educateurs de Pairs Gays). « Au niveau des LGBTI eux-mêmes, il y a un travail qui est fait par certains pairs éducateurs qui ont compris la nécessité de faire à l'endroit de leurs compairs la promotion des comportements sexuels à moindre risque. C'est sur eux que nous nous appuyons pour pouvoir intégrer les groupes identitaires et organiser des activités en leur faveur », a confié Lamazié Charles. Ces activités

concernent le conseil dépistage volontaire, la promotion de l'utilisation correcte du préservatif, les causeries éducatives etc. A part ces activités qui sont généralement menées au niveau de toutes les personnes ciblées par le Programme National de lutte contre le VIH/SIDA, les LGBTI bénéficient particulièrement des soirées de discussions et de projection de film. Ils ont aussi un ou des centres où ils se rencontrent pour discuter entre eux de leurs problèmes.

Une autre difficulté concerne les moyens financiers par rapport à la prise en charge de ces personnes. Selon les organisations de lutte contre le Sida, les actions envers celles-ci sont énormément coûteuses. Ceci limite l'élan des activités et pose un réel dilemme. Financer des projets pour accompagner des homosexuels séropositifs ne ramène-t-il pas les autorités togolaises à soutenir implicitement l'homosexualité alors même que la loi condamne la pratique homosexuelle ? Tendons-nous vers la dépénalisation de l'homosexualité au Togo ? « Il est clair aujourd'hui qu'on ne peut pas efficacement réduire le taux de séropositivité si on ne travaille pas dans le domaine des groupes vulnérables auxquels appartiennent les homosexuels. Quand on aura un environnement social assez favorable, on fera nos activités sans la pression du gouvernement parce que d'une manière où d'une autre cette pression existe », nous a répondu Gbékou Adjé, chargé de Programmes HSH à ACS.

MOIS DE LA FEMME 2013



MADAME SYLVIA ADJOA AQUEREBURU-HUNDT
Sylvia Adjoa Aquereburu-Hundt est la première femme notaire du Togo ayant prêté serment en 1981. Elle souhaite inspirer d'autres femmes, par son autonomie et ses ambitions sur le plan professionnel. Pour lui voter, envoyez « 1 » à 92 92 92 92.



MADAME ADAMA BACCO
Adama Bacco, directrice artistique de la troupe féminine de marionnettes BOUAM. Elle a pour ambition d'écrire et de créer des spectacles pour les enfants et la jeunesse. Avec ses représentations artistiques, elle conquiert le Togo et d'autres pays d'Afrique et d'Europe. Pour lui voter, envoyez « 2 » à 92 92 92 92.



MADAME CANDIDE BAMEZON-LEGUEDE
Candide Bamezon-Leguede est Présidente fondatrice de la Fédération des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (FEFA/CEDEAO). Avec son travail, elle contribue à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour lui voter, envoyez « 3 » à 92 92 92 92.



MADAME YASMÎN ISSAKA-COUBAGEAT
Yasmîn Issaka-Coubageat est éditrice et co-fondatrice des éditions Graines de Pensées. Par son travail et ses diverses activités, elle milite en faveur d'une meilleure diffusion du livre au Togo et en Afrique. Pour lui voter, envoyez « 4 » à 92 92 92 92.



MADAME NADOUVI LAWSON-BODY
Nadouvi Lawson-Body est Présidente de la Fédération Togolaise de Basketball et gagnante du trophée « Women and Sports for Africa » en 2011. Elle est une grande source d'inspiration pour tous les amoureux du sport. Pour lui voter, envoyez « 5 » à 92 92 92 92.

Vlisco fête le Mois de la Femme avec l'opération « Be Your Dream » ! Vlisco célèbre pendant un mois entier, dans toute l'Afrique occidentale et centrale, les femmes qui ont fait de leur rêve une réalité. Cinq femmes d'inspiration ont été sélectionnés et nommés pour tenter de remporter le prix BE YOUR DREAM unique du Mois de la Femme Vlisco. Nous vous invitons à voter la femme qui vous inspire le plus et avoir la chance de devenir vous-même vainqueur. Vous pouvez voter jusqu'au 28 mars.

BEYOURDREAM.VLISCO.COM

QUI VOUS
INSPIRE ?
VOTEZ
MAINTENANT
POUR
GAGNER



VLISCO
SINCE 1846

LMP le Logos accrédité pour le TOEFL IBT : Un exploit réalisé grâce au D. G Sam BIKASSAM

✎ Franck NONNKPO

Samedi 26 janvier 2013, l'Institut de langues LMP le Logos a célébré son accréditation pour des examens internationaux dont le TOEFL IBT. Dans la foulée, a eu lieu une cérémonie de remise de diplômes à des étudiants dudit institut.

Une foule immense de personnalités a répondu présent à ce rendez-vous tenu au siège de l'institut sis à Adjinomoto. Parmi elle, M. Sam BIKASSAM, Directeur Général de Togo télécom, M. AGOPOME Président du FNAFPP, M. AS-SAGBA, Directeur de CIFOP, le Professeur NUBUKPO, doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) à l'Université de Lomé, M. PEDANOU Anoumou Ben, Directeur de Cabinet, représentant le ministre de l'Enseignement Technique et de la For-

mation Professionnelle, le Directeur de l'ANGPF ...

L'événement s'est déroulé dans un merveilleux décor riche en couleurs, agrémenté par des prestations culturelles en Anglais et en Allemand et le show des artistes Alister G et Jay Laurynx. C'est dans cette ambiance festive que 40 étudiants de l'institut, de la promotion 2010-2012, ont reçu leur diplôme de fin de formation. Dans son discours de circonstance, M. PEDANOU s'est félicité de la présence au Togo de LMP le



Le DG Sam BIKASSAM (à gauche) recevant un diplôme d'honneur

Logos dont les réalisations ont un impact positif sur la population. «

Les Togolais n'auront plus nécessairement à quitter leur pays pour passer le

même examen (ndlr : le TOEFL IBT) dans un pays voisin ou en quête d'une connaissance de qualité en Anglais », a-t-il déclaré.

Présent au Togo, depuis 2008, LMP le Logos est spécialisé en langues (Anglais, Allemand, Français, Italien, Portugais, Arabe, Espagnol), en NTIC et Développement personnel. Le centre est accrédité par les Etats Unis pour le passage du TOEFL IBT. Un exploit que LMP le Logos, a réalisé grâce à la générosité de ses sponsors, dont M. Sam BIKASSAM, qui s'est donné corps et âme pour le succès de cet institut au Togo. Une action noble digne d'un citoyen soucieux du développement de son pays.

Jeunes et microprojets : Journées d'information et de sensibilisation sur le FAIEJ

✎ F. N.

Le jeudi 14 février, se sont ouvertes à Lomé, les journées nationales d'information et de sensibilisation sur les produits financiers et non financiers du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ).

céréalière, les secteurs de l'artisanat, des technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables.

Le FAIEJ prévoit également le renforcement des capacités des jeunes à gérer les crédits qu'ils auront contractés afin de rentabi-



Mme Sahouda GBADAMASSI, Directrice du FAIEJ

L'objectif de ces journées est d'informer les jeunes et les acteurs de développement sur l'opérationnalisation du FAIEJ et les mécanismes de son fonctionnement. Nouveau dispositif d'appui technique et financier du gouvernement togolais, le FAIEJ est destiné à faciliter la création de microprojets d'entreprises initiés par les jeunes togolais.

Le FAIEJ est ouvert à tout jeune ayant une idée de création d'emploi et ambitionne de financer des projets dans tous les secteurs d'activités principalement le secteur agricole, la transformation agro alimentaire, la production

liser leurs entreprises.

Pour la directrice du FAIEJ, Mme Sahouda GBADAMASSI, ce projet est une recommandation du forum des jeunes. « Tous les projets créatifs seront financés et le nombre de projets à financer dépendra de la qualité des projets », a-t-elle indiqué. Les journées d'information et de sensibilisation du FAIEJ auront lieu dans les 5 régions économiques. Après Lomé, elles se dérouleront en 6 étapes successivement à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, et Tsévié jusqu'au 27 février prochain.

40 ans de la MUGET: La célébration de l'événement lancée à Sokodé

✎ Franck NONNKPO

Les activités commémoratives des 40 ans de la Mutuelle Générale des Enseignants Togolais (MUGET), ont été lancées le 22 février dernier à Sokodé, Chef-lieu de la Préfecture de Tchaoudjo et de la région centrale.

Plusieurs allocutions ont marqué la cérémonie de lancement tenue à l'EPP Komah I, en présence d'une foule massive d'autorités et d'enseignants.

M. Ali TCHEDRE, Président du bureau régional Tchaoudjo de la MUGET, après avoir rappelé, les objectifs de la Mutuelle, s'est réjoui de la tenue à Sokodé du Conseil spécial couplé de la cérémonie de lancement de la célébration des 40 ans de la MUGET. « 40 ans dans la vie d'une institution comme la nôtre est un jubilé pour nous », a-t-il indiqué.

Le Préfet de Tchaoudjo, M. Tchami Tchambi TCHAPKRO a, d'entrée, rendu un hommage appuyé aux pères fondateurs de la MUGET. « Il y a quarante ans, les idées prophétiques de ces derniers pouvaient être assimilées à une hérésie dans un contexte de niveau de vie relativement faible. Aujourd'hui, les bénéficiaires des bienfaits de cette Mutuelle ne peuvent que faire l'apologie d'une telle institution commune pour mieux la soutenir, la renforcer, défendre sa pérennité et vanter ses mérites », a déclaré le Préfet de Tchaoudjo. Il a insisté ensuite sur les bienfaits de l'épargne qui, selon lui, permet de préparer ses

de ses adhérents. Son département, a-t-il souligné, apprécie à sa valeur et juste titre, l'organisation des festivités « qui offrent un cadre de réflexions courageuses



LAWSON Latévi Ayédoun, PCA MUGET

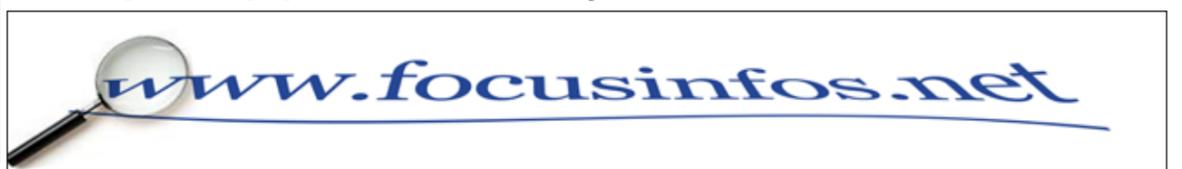
vieux jours. « Vous les enseignants de tous ordres qui êtes ici, vous l'avez fait à travers votre Mutuelle.

En cela je vous remercie du fond du cœur », a lancé M. TCHAPKRO à l'endroit des enseignants.

Pour sa part, M. AGBOROU Komi, Représentant du Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, s'est félicité des réformes intervenues au sein de la MUGET, lesquelles ont permis à la Mutuelle de prendre un nouvel élan salutaire pour l'ensemble

et constructives pour tous les enseignants togolais ».

Après un bref aperçu historique de la naissance de la Mutuelle, M. Ayédoun Latévi LAWSON, Président du Conseil d'Administration de la MUGET a relevé les difficultés qui ont secoué l'institution. Mais aujourd'hui, se réjouit-il, grâce aux efforts engagés « nous pouvons affirmer avec confiance, avec foi que la MUGET a repris son envol ».



Formation Professionnelle:

Quel impact des actions financées par le FNAFPP ?

Le lundi 25 février 2013, s'est ouvert à Lomé un atelier de validation de l'impact des actions de formation financées par le Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAFPP). La rencontre s'achève demain jeudi 28 février ; y prennent part, plusieurs acteurs issus des 10 pays membres du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnels (RAFPRO).

Né le 26 septembre 2006 à Cotonou au Bénin, le RAFPRO regroupe la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée Conakry, le Niger, le Bénin, le Mali, le Burkina-Faso, le Togo, la République Centrafricaine et le Tchad. Le Réseau vise entre autres à faire des plaidoyers auprès des Etats, pour qu'ils octroient la totalité de la Taxe d'Apprentissage aux Fonds et Institutions de financement de la formation afin d'assurer pleinement la mission de qualification des travailleurs ; lancer des initiatives de diversification et

d'amélioration qualitative de la formation en la rendant plus réactive aux besoins du marché de l'emploi ; harmoniser le niveau de compétences par une reconnaissance des qualifications, quel que soit le pays dans lequel elles ont été acquises. ... Selon M.Ahmed Alkhouadar Ali FADEL, Président de RAFPRO, « si la formation demeure le seul levier en amont du développement d'un pays, la mesure de son impact est une préoccupation majeure pour l'ensemble des structures de notre Association ». Il devient alors plus que nécessaire, a-t-il



Table d'honneur

expliqué, que les responsables des institutions et fonds de formation connaissent l'efficacité externe des structures dont ils ont la charge. Aussi, pour aborder la problématique, un atelier a-t-il été organisé en novembre 2007 à Ouagadougou.

A cette rencontre, une méthodologie et des indicateurs de mesure de l'impact ont été définis. Plus tard en août 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du RAFPRO tenue à Bangui, le Togo, à travers le FNAFPP, a été retenu pour abriter

l'atelier ouvert le lundi.

Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, El Hadj Bouraïma DIABACTE, rappelant que le Togo a été choisi dans le cadre du programme d'activités 2012-2014 du RAFPRO, pour expérimenter une méthodologie sur l'étude d'impacts de formation financée par le Réseau, a indiqué que « le financement des actions de formation professionnelle s'inscrit dans un contexte global de crise financière aussi bien dans nos pays en développement comme dans les pays industrialisés où chaque sous investi dans une action de formation doit faire l'objet d'une attention particulière pour en mesurer les effets ou impacts ».

LES ANCIENS DU COLLÈGE NDA LANCENT AGENDA

Les anciens élèves du Collège Notre Dame des Apôtres de Lomé toutes promotions confondues, ont décidé de se regrouper au sein d'une association dénommée Association Génération NDA (AGENDA). La naissance de l'association est intervenue à la suite d'une Assemblée Générale Consti-

tutive (AGC) organisée le samedi 9 février 2013 à Lomé.

Après avoir élaboré, amendé et adopté les statuts de l'association, les participants à l'AGC ont élu un Bureau Exécutif de sept membres dont voici la composition :

Président : Evariste S. SEDO
Vice-présidente : Nadège D. MES-SAN
Secrétaire Général : Palmer F.

KOUMONDJI
Secrétaire Général Adjoint : Aliou BOURAIMA

Trésorier : Fabrice KOKOU-ABI
Trésorière Adjointe : Zita K. TAMAKLOE
Chargé à l'Information et à la Diaspora : Ayité R. AHYIYE-NOU

Les participants ont aussi élu deux

conseillers et deux commissaires aux comptes.

AGENDA est la fusion de toutes les associations préexistantes d'anciens élèves du Collège NDA. Elle a pour but de maintenir et de développer des liens de fraternité, d'amitié, d'entente et de solidarité entre les anciens élèves; de soutenir le collège en termes de participation active à une excel-

lente éducation ; d'organiser et de soutenir des activités caritatives, éducatives, récréatives, sportives et humanitaires initiées par les anciens élèves ou le collège. La nouvelle association peut être jointe par e-mail en écrivant à generation.nda@gmail.com. Elle dispose aussi d'une page Facebook <http://www.facebook.com/AssociationAGENDA>.

BRIDGESTONE

Votre Route, Notre Passion

PROMOTION*

UTILITAIRES

4X4

Profils concernés :

700R16 R230 / 750R16 R230

235/85R16D694 / 225/70R17D694 et D840

175/65R14C

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 / 99 59 25 09
cfaotogo@cfao.com



* Promotion valable dans la limite des stocks disponibles

Championnats du monde de ski : Dur apprentissage pour le Togolais Gervacio Madja

♁ Martial B

Les championnats du Monde de Ski Nordique ce sont tenus du 19 au 23 février dernier en Italie. Pour la première fois de son histoire, le Togo y est représenté par un athlète. Akpédjé-Viossi Gervacio Madja alias « Jayjay » portait les couleurs du Team-Togo, l'équipe nationale togolaise lors de cette compétition. Comme on pouvait l'imaginer, l'ambassadeur togolais sur la poudreuse n'a pas créé la surprise, il a fini bon dernier de son éprouve.

Il n'y a pas eu de miracle le jeudi 21 février dernier à Val di Fiemme en Italie lors des championnats du monde de Ski Nordique pour le togolais Gervacio Madja. L'athlète qui était à sa première participation à une compétition majeure a fini dernier de la course bien loin derrière ses concurrents. Engagé dans la qualification masculine de cross country 1,5 km sprint classique, il a franchi la ligne d'arrivée à plus d'une (1) minute de l'avant dernier. Pas de quoi décourager les responsables de la Fédération Togolaise de Sport de Glisse et de Ski (FTSGS), qui, en envoyant Gervacio Madja dans la station de montagne du nord

de Terero (Val di Fiemme) pour les championnats du monde de la discipline, ne lui avaient pas évidemment fixé pour objectif de décrocher la coupe. Pour eux, et notamment le président de la FTSGS, Kossi Evènamédé, l'objectif est atteint.

Il s'agissait en effet de faire flotter le drapeau togolais lors de ces championnats du monde « Cela ne s'était jamais fait avant, il nous fallait faire parler du Togo dans le concert des nations de ski, créer la nouveauté et susciter l'engouement des populations autour de cette discipline très peu connue dans notre pays » déclarait le



Team-Togo avec l'équipe Nationale Allemande en Italie lors du Mondial de ski

président lors de la présentation de Gervacio Madja peu avant le début de la compétition. Ce dernier, même s'il a fini en queue de peloton aura réussi ce pari. Pour comprendre comment un togolais ait pu se retrouver à concourir pour une compétition internationale de ski, il faudra re-

venir sur le parcours de Akpédjé-Viossi Gervacio Madja alias « Jayjay ». Le skieur togolais est né au Togo en 1986. A 8 ans, il émigre vers l'Allemagne, après une tentative ratée de devenir joueur de football professionnel, il se tourne vers le ski. Il s'inscrit dans une école de Ski, le Powderworld

et commence à participer à des compétitions à Munich, la ville où il réside désormais. Ce n'est qu'en 2012, qu'il passe au statut de pro en intégrant la Team-Togo. Les championnats du Monde de Val de Fiemme (Italie) représentent son premier saut dans une compétition de haut niveau. En outre, il prendra part toujours sous la houlette de la FTSGS, du 02 au 05 mars prochain, à un autre championnat du monde de ski en Suisse.

La FTSGS a quant à elle été constituée en 2011, elle est affiliée depuis 2012 à la Fédération Internationale de Ski et s'est donnée pour mission de vulgariser et de développer les sports de glisse au Togo. La professionnalisation de la pratique du roller et du patin à roulettes figure en bonne place dans son viseur à laquelle on peut ajouter un projet plus ambitieux, la construction d'un hall de ski.



Femme Leader de l'Année 4^E EDITION

CHOISISSEZ LA FEMME LEADER DE L'ANNEE 2012

Voici en photos les cartes de visite des quatre Femmes Leader de l'Année. Votez maintenant, jusqu'au 23 Mars 2013.

VOTEZ ET GAGNEZ TOUJOURS LES SEMAINES DE GROS LOTS DE NOS PARTENAIRES: MOTOS, POSTE TELE, TELEPHONES ILLICO, TISSUS PAINES, PRODUITS DE BEAUTE, SEJOURS HOTEL, T-SHIRT, CARTES DE RECHARGE

BONUS: GAGNEZ UNE INVITATION POUR DEUX A LA SOIREE DE GALA DU 23 MARS ET PRENEZ UNE PHOTO SOUVENIR AVEC LA FEMME LEADER ELUE!



FL01

Enseignant-chercheur, madame Germaine Koumdalo ANATE est Docteur en science de l'information et de la communication. Elle intervient dans les deux universités publiques où elle donne des cours de communication et de journalisme. Madame Germaine ANATE est très connue des mondes universitaire et littéraire pour ses multiples publications. Son dernier livre publié est un recueil de poésie paru en 2012 sous le titre de « Souffle court ». Adulée pour ses compétences et son dynamisme au travail d'excellence, madame ANATE occupe à ce jour plusieurs postes de hautes responsabilités : elle est la directrice du cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle est l'actuelle Présidente de l'Association des écrivains du Togo.



FL02

Madame Christine MENSAN est une commerçante de renom. Très pitonne, elle se découvre la vocation pour les affaires et se lance dans la commercialisation du pignon vivax. Après son baccalauréat en 1982, et avec les encouragements de son père, Christine MENSAN entreprend ses premiers voyages de jeune importatrice de tissus pagnes et s'installe à son compte avec l'ouverture de son premier magasin. Elle jouit d'une forte réputation de femme d'affaires qui a su diversifier ses activités à l'orée du déclin du commerce du pignon au Togo. Madame Christine MENSAN est une femme plein d'humanité qui milite dans plusieurs associations militant un avenir où triomphe le rôle de la femme et des démunis.



FL03

Plutôt connue sous le pseudonyme de BAMONDI, madame Blainine SAMBIANI BAGNAH est une styliste de formation. Pionnière de la création de mode au Togo, elle est la toute première styliste professionnelle togolaise issue de la prestigieuse académie internationale de la coupe de Paris. En deux ans, Madame Blainine SAMBIANI BAGNAH renforce ses aptitudes lors d'un stage au sein de la très respectée maison CHRISTIAN DIOR, où elle se familiarise à la rigueur et aux techniques en vigueur dans la mode de luxe. En 1983 elle lance sa grille BAMONDI et assoie sa réputation de styliste du chic. Après avoir sillonné les plus grands podiums d'Afrique et du monde, elle lance en 2008, le Biennat de la Mode au Togo, BIENGO 2008 qui est aujourd'hui l'un des rendez-vous phares de la mode en Afrique. BAMONDI est une formatrice, membre du cercle des grands stylistes africains mais aussi membre de plusieurs associations de la place.



FL04

Médecin Hépatogastroentérologue et Nutritionniste, madame Kanny SOKPOH-DIALLO est diplômée de l'Université Paris 5A DESCARTES en France. Après un brillant parcours dans les CHU de Treichville, Yopougan et Cocody en Côte-d'Ivoire et du titre de chef de clinique associée au CHU Charles NICOLLE de Rouen en France, elle pratique à ce jour au CHU Sylvanus OLYMPIE de Lomé. Femme politique, Dr Kanny SOKPOH-DIALLO a été membre de l'ex parti UTD et membre fondateur de la CPS. Elle fut ministre de la population, des affaires sociales et de la promotion féminine, entre 2005 et 2006. Femme d'action et de conviction, Dr Kanny SOKPOH-DIALLO est à ce jour la Présidente de la Plate-forme citoyenne Justice et Vérité. Elle est membre fondateur de l'association togolaise de lutte contre le sida, et membre de plusieurs associations sœurs. Dr Kanny SOKPOH-DIALLO est l'âme du club service Team Soliel.

VOTEZ PAR SMS AU 6080 (coût du sms 190 FCFA) (Exemple : Si le N°05 est votre choix, tapez FL05 et envoyez)

PREMIER EVENEMENT TELE DE LA FEMME !

INFOLINE : 90 19 37 62

Prix Be your dream: Vlisco honore la femme source d'inspiration

✎ Franck NONNKPO

Le 08 mars, le monde entier célèbre la journée internationale de la femme. Cette année, Vlisco entend célébrer pendant tout un mois, les femmes synonymes d'inspiration, dans toute l'Afrique de l'Ouest et Centrale, à travers un concept inédit : le prix Be your dream, lancé le lundi 18 février au cours d'une conférence de presse.

Au Togo, cinq (05) femmes d'exception ont été nominées pour ce prix qui récompense celle d'entre elles ayant inspiré le plus les Togolais par son engagement et ses réalisations professionnelles.

Il s'agit de : Mme Sylvia Adjoa AQUEREBURU-HUNDT (Notaire), Mme Adama BACCO (Artiste marionnettiste), Mme Candide BAMEZON-LEGUEDE (Chef d'entreprise), Mme Yasmin ISSAKA-COUBAGEAT (Editrice), Mme Nadouvi LAWSON-BODY (Cardiologue).

Pour M. Olivier PAYEN, Directeur Général de VAC-Togo, « Ce qu'une femme accomplit, inspire souvent le rêve d'une autre femme. Nombreuses sont les femmes à puiser une grande inspiration dans les défis relevés et les rêves réalisés par d'autres ».

« Nous mettons en avant les femmes qui ont déjà réalisé leur

rêve », a indiqué pour sa part Mme Barbara AMOUZOU, Channel Marketing Manager VAC-Togo.

L'Ambassadrice Vlisco de l'année se verra attribuer le prix Be your dream du mois de la femme Vlisco. La gagnante sera élue par le public et sera annoncée lors d'une soirée de remise de prix le 30 mars prochain.

Pour voter, faites le numéro de la nominée que vous avez choisie :

-envoyez « 1 » au 92929292, si vous voulez voter Mme Sylvia Adjoa AQUEREBURU-HUNDT

-envoyez « 2 » au 92929292 si vous voulez voter Mme Adama BACCO

-envoyez « 3 » au 92929292 si vous voulez voter Mme Candide BAMEZON-LEGUEDE

-envoyez « 4 » au 92929292 si vous voulez voter Yasmin ISSAKA-COUBAGEAT

-envoyez « 5 » au 92929292 si vous voulez voter Mme Nadouvi



Les 5 femmes nominées par VLISCO

LAWSON-BODY

L'envoi du sms est gratuit.

On peut également voter en boutiques Vlisco et partenaires ou sur le site beyourdream.vlisco.com Le 18 février marquait l'ouverture des votes qui prendront fin le 22 mars. Les votants peuvent remporter des places pour la nuit de remise de prix, le défilé de mode ainsi qu'une tenue sur mesure.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du mois de la femme, Vlisco tient

à soutenir les créatrices et couturières ayant un projet d'entreprise, à travers son programme « Vlisco Fashion Dream Fund » ou le financement d'un projet-mode. En envoyant le business plan de leur projet, les candidates pourront peut-être remporter le financement nécessaire à sa concrétisation.

Critère de participation au « Fashion Dream Fund »

-être une femme, couturière, sty-

liste ou designer

-être styliste ou couturière émergente sans renommée internationale

-être de nationalité togolaise

-être présente lors de la soirée des récompenses

- répondre à des interviews si on gagne

-avoir un book-photos à ajouter au business plan

-vouloir travailler avec Vlisco

-produire des informations correctes et vérifiables lors de la soumission du projet

-être indépendante et non-engagée avec une marque concurrente du groupe Vlisco.

Concernant le business plan

-Un maximum de 1.000 mots à propos de votre projet-mode en tant que couturière ou styliste

- Un CV actualisé avec une photo

-Le business plan devra contenir 1-des objectifs à court et long termes

2-Les raisons qui vous poussent à travailler avec Vlisco

3- Comment entendez-vous réaliser votre projet et le développer ?

4-Quelle sera votre contribution pour Vlisco en retour ?

Festival « Mine de crayon »

✎ F.N

La 3e édition a lieu du 12 au 17 mars

Le festival international des dessins du Togo, « Mine de crayon », est cette année, à sa troisième édition. Un rendez-vous devenu traditionnel et qui vise à célébrer le dessin sous toutes ses formes, offrant aux artistes un espace de visibilité et de promotion.

L'événement réunira du 12 au 17 mars au Goethe Institut de Lomé, plusieurs dessinateurs du Togo, de la Côte d'Ivoire et du Bénin. Le dessin de presse sera à l'honneur cette année.

« L'éducation de la jeune fille », c'est le thème retenu pour l'édition 2013, en vue de sensibiliser l'opinion pour un changement de mentalité par rapport à la femme. C'est ce qu'a expliqué Pape KOUJOU, Directeur du festival, le 12 février dernier, lors de la cérémonie de lancement. « Eduquer une femme, c'est éduquer une nation », a-t-il indi-



qué. Des sous thèmes comme « La sécurité routière », « La force communicationnelle du dessin », seront également développés.

Au programme de « Mine de crayon » 2013, un exposium (plateau d'expositions), des ateliers de dessin, une rencontre profession-

nelle, un concours de dessin ou de bande dessinée, des remises de prix et de distinctions, « Apouta show », un événement marquant l'apothéose du festival à la plage avec à la clé des prestations d'artistes dessinateurs et de la chanson.

Concert dédicace

✎ F.N

Emmanuel Kévin à l'assaut du Palais des congrès!

Plus de 1000 disques vendus, des concerts à Ouaga, à Lomé et à l'intérieur du Togo, c'est le bilan au compteur d'Emmanuel Kévin, le petit poucet de la musique urbaine togolaise, seulement six mois après la sortie de « Yako ! », son premier opus de 10 titres.

De quoi donner des ailes à l'adolescent qui se lance un défi : remplir les 3.000 places du Palais des Congrès de Lomé ! Trop ambitieux le petit ? « Non ! », répond celui-ci : « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre

des années », rappelle Emmanuel.

Le message est clair : Emmanuel Kévin sera en concert dédicace semi live le 31 mars au Palais des Congrès de Lomé à 15h 15.

Aux côtés de l'artiste, on retrouvera une pléiade de stars qui font actuellement le buzz. Mic Flammez, Seck, Kossi Apeson et bien d'autres seront de la partie.

Ce spectacle sera sans doute l'un des meilleurs de ce premier trimestre 2013. Le déplacement ne serait pas inutile.





Profitez du premier outil universel : Internet

GPS - GESTION DE DONNÉES À DISTANCE - INTERNET HAUT DÉBIT RÉEL



illico le fixe sans fil **Android**

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appelez le 112.**

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Jusqu'au 4 mars

moov **St Valentin**

Il y a de l'amour...
et des cadeaux dans l'air.



Pour la St Valentin, Moov sort le grand jeu et te donne l'opportunité de **gagner des milliers de lots**. Avec le **QuizLOVE**, montre ton amour de la compétition et remporte peut-être des bons d'achat de **100 000 F**, des téléphones **OT 209**, des **motos**, des **TV** avec un abonnement Canal 3 mois, des **réfrigérateurs**, des **home cinéma**, des **tablettes Huawei** ou encore un **salon en cuir** d'une valeur de **5 000 000 F**!

QuizLOVE
Envoie LOVE
au **5050**

et réponds aux questions
pour gagner
des centaines de cadeaux
(150 F/SMS)

Souscris au tarif
spécial LOVE:
14 F/SMS • 14 F/min

en tapant
***143*14* n° de votre amour#**
(coût : 14 F/jour)



www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat